3 Janvier 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mercredi le trois janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf (3 janvier 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Promaire Mario Bergeron, madame et messieurs les Conseillers Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Promaire.

1224 - 01 - 79 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour avec ses modifications.

Adoptée

1225 - 01 - 79 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DE DECEMBRE 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 1978 et de ses ajournements du 19, 21 et 28 décembre 1978, avec les modifications suivantes:

- A la résolution numéro 1199-12-78, l'on devra lire "par couvert" au lieu de "par employé régulier accompagné".
- A la résolution numéro 1189-12-78, l'on devra retrancher les mots "heure avancée de l'est".
- La résolution numéro 1204-12-78 devrait se lire comme suit:"IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron de recinder la résolution numéro 1168-12-78 et de procéder à l'ouverture du chemin du Lac Brochet, rang "J", sur une distance approximative de un demi mille (1/2) mille.

Adoptée

1226 - 01 - 79 AVIS DE MOTION: JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Le Conseiller Fernand Vézina présente un avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant des travaux municipaux, et appropriant une subvention d'un programme Jeunesse Canada au Travail.

Adoptée

1227 - 01 - 79 REVISION DE SALAIRE: MME HUGUETTE F. LABELLE ET M. AURELE MAILLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrans Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité de porter, à compter du 1er janvier 1979, le salaire hebdomadaire de Mme Huguette F. Labelle à $190.00, et également le salaire horaire de Monsieur Aurèle Maillé à $4.75. De plus, ces deux employés bénificieront de trois semaines de vacances payées par année.

Adoptée

1228 - 01 - 79 CONSEILLER RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de nommer le Conseiller Mario Bergeron responsable de la Bibliothèque Municipale de Labelle, et délégué du Conseil à la Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Outaouais.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1144
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

3 Janvier 1979

1229 - 01 - 79 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE DECEMBRE 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de décembre 1978 qui seront payés par les chèques numéros 360 à 447 inclusivement, suivant la liste dressée par le Secrétaire-trésorier, et pour un montant de $29,246.46.

Adoptée

1230 - 01 - 79 TARIF POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité que la taxe d'eau soit facturée pour le plein montant à chaque année, seul les nouveaux abonnés pourront bénéficier d'un demi tarif, si la demande est faite avant le 30 juin de l'année courante.

Adoptée

1231 - 01 - 79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée à mardi, le 22 janvier 1979, à 21.00 heures.

Adoptée

22 Janvier 1979 PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du trois janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf (3 janvier 1979) ajournée au lundi le vingt-deux janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf (22 janvier 1979), au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Gérald Davies, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1232 - 01 - 79 ADOPTION DE L'AGENDA

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'accepter l'agenda avec ses modifications.

Adoptée

1233 - 01 - 79 APPUI AU PROJET "HORIZON NOUVEAU"

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal appuie le projet Horizon Nouveau présenté par le Club de l'Age D'Or de Labelle.

Adoptée

22 janvier 1979

INITIALES DU MAIRE
1145
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1234 - 01 - 79 ADHESION AU C.R.D. LAURENTIDE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité d'adhérer au Conseil Régional de Développement des Laurentides et, de déléguer monsieur le Maire Pierre Dumontier à assister à l'assemblée annuelle.

Adoptée

1235 - 01 - 79 TRACE DE L'HYDRO-QUEBEC "JOLY- L'ANNONCIATION"

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité que monsieur Jean-Pierre St-Amour, coordonnateur du schema d'aménagement du Comté Labelle soit mandaté pour discuter avec l'Hydro-Québec des possibilités de tracé de la ligne Joly - L'Annonciation.

Adoptée

1236 - 01 - 79 OUVERTURE DE LA SOUMISSION POUR POMPE PROTATIVE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la seule soumission reçue suite à l'appel d'offres pour Pompe Portative lourde, tel que spécifié à la résolution numéro 1189 - 12 - 78.

Adoptée

1237 - 01 - 79 OUVERTURE DE LA SOUMISSION "REPARATION-ENTRETIEN DE LA PISCINE"

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la seule soumission reçue suite à l'appel d'offres pour la réparation et l'entretien des équipements à la Piscine, tel que spécifié à la résolution numéro 1190 - 12 - 78.

Adoptée

1238 - 01 - 79 HYDRO-QUEBEC - LAMPES DE RUES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de formuler une demande à l'Hydro-Québec de changer toutes les lumières y compris les incandescentes dans le Village de Labelle pour des 400 Watts, et d'installer vingt-trois (23) lumières supplémentaires sur le boulevard Curé Labelle, et ce tel que démontré sur le plan dessiné par monsieur T. Mazerolle, en date du quinze (15) janvier 1979.

1239 - 01 - 79

Adoptée

1239 - 01 - 79 TAUX DE LOCATION DES SALLES

IL EST RESOLU à l'unanimité de porter à $75.00 les coûts de location de la grande salle de l'Hôtel de Ville ainsi que celle du Pavillon des Loisirs, et à $35.00 le coût de location de la petite salle du Conseil. Ces coûts ne s'appliquent pas aux organismes locaux, à but non lucratif. Pour tout cours à but lucratif, les coûts de location seront de $10.00. Dans ce dernier cas, l'entretien sera aux frais de l'usager, autrement les coûts seront de $30.00. Dans tous les cas, un dépôt de $100. est exigé, ou l'équivalent du salaire d'un gardien au taux de $5.00 de l'heure.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1146

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1240 - 01 - 79 ASSISTANT EVALUATEUR POUR 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité que monsieur Marcel Bélisle soit nommé assistant évaluateur pour l'année 1979.

Adoptée

1241 - 01 - 79 JEUNESSE - CANADA AU TRAVAIL

IL EST RESOLU à l'unanimité de présenter une demande au Ministère de la Main-D'Oeuvre et de l'Immigration dans le cadre du programme Jeunesse - Canada au Travail pour le projet Loisirs Estivaux, au coût de $26,018.50.

Adoptée

1242 - 01 - 79 JEUNESSE - CANADA AU TRAVAIL - SIGNATURE DU OU DES CONTRATS

IL EST RESOLU à l'unanimité de nommer monsieur Claude Bourgoin, Directeur des Loisirs, responsable de la réalisation du Projet Loisirs Estivaux, et d'autoriser monsieur le Maire et le Directeur des Loisirs à signer tous contrats et documents nécessaires à cette fin, et ce pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

1243 - 01 - 79 JEUNESSE - CANADA AU TRAVAIL - DEFICIT

IL EST RESOLU à l'unanimité que la Municipalité s'engage à combler tout déficit pouvant subvenir durant la réalisation du Projet présenté dans le cadre du programme Jeunesse - Canada au Travail et approuvé par la résolution numéro 1241 - 01 - 79.

Adoptée

1244 - 01 - 79 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 31

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrans Lebrun et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro trente-et-un (31), décrétant des travaux pour remédier au chômage chez les étudiants, et de bénéficier des subventions accordées en vertu du programme Canada au Travail 1978- 1979.

Adoptée

1245 - 01 - 79 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée.

Adoptée

Maire

Secrétaire-trésorier

5 février 1979

INITIALES DU MAIRE
1147
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le cinq février mil neuf cent soixante-dix-neuf (5 février 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Gérald Davies, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Lebrun, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1246-02-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

1247-02-79 ADOPTION DES PROCES VERBAUX

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du trois janvier 1979 et de son ajournement du vingt-deux janvier 1979 avec les corrections suivantes:

a) A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du trois janvier 1979, ajournée au lundi le vingt-deux janvier 1979, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, devrait se lire "ajournée au lundi le vingt-deux janvier 1979 à vingt-et-une heures au lieu ordinaire des sessions du Conseil".

b) A la résolution numéro 1230-01-79, l'on devra lire " Si la demande est faite après le trente juin de l'année courante au lieu de avant le trente juin de l'année courante".

Adoptée

1248-02-79 L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC DES SUCRERIES (LOISIRS)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de rescinder la résolution numéro 1057-08-79, et d'appuyer la demande de l'Association des Propriétaires du Lac des Secreries adressée au Ministère des Terres et Forêts, relative à l'acquisition du terrain afin d'y organiser des loisirs, sitée au nord du Lac des Sucreries portant le numéro quarante-et-un (41), rang I, Canton de Labelle.

Adoptée

1249-02-79 CONSEILLERS RESPONSABLES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Fernand Vézina et madame Rita Gasse, les deux Conseillers responsables de l'aménagement du territoire de la Municipalité de Labelle, ainsi que monsieur Marcel Bélisle, inspecteur des bâtiments à assister à une rencontre sectorielle pour une règlementation d'aménagement à l'Hôtel de Ville de Mont-Laurier, le 1er mars 1979, à 19.30 heures.

Adoptée

5 février 1979

INITIALES DU MAIRE

1148

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1250-02-79 SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS DES HAUTES-RIVIERES INC.

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité de mandater le Conseiller Mario Bergeron ainsi que le Directeur des Loisirs, monsieur Claude Bourgoin, à assister à une réunion organisée par la Société Nationale des Québécois des Haures-Rivières Inc., qui sera tenue au Palais des Sports de Mont-Laurier, le lundi douze (12) février 1979, à 20.00 heures.

Adoptée

1251-02-79 SONDAGE SUR LA PISCINE (MONSIEUR GILLES GAGNE)

IL EST RESOLU à l'unanimité qu'on demande au propriétaire du journal Le Nord, monsieur Gilles Gagné, de s'excuser ouvertement dans son journal, de l'initiative qu'il a prise de faire un sondage dans ledit journal sans autorisation au préalable. La rétractation doit avoir lieu dans la prochaine édition sous un même format et dans la même page. De plus, aucun résultat ne devra être divulgué.

Adoptée

1252-02-79 POMPE PROTATIVE LOURDE AVEC EQUIPEMENT INITIAL (BRIGADE-INCENDIE)

Pour faire suite à l'appel d'offres pour une pompe protative lourde avec équipement initial et à l'ouverture de la seule soumission reçue, IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'accepter ladite soumission présentée par l'entreprise "Camions à Incendie Pierreville Ltée, au montant de $11,647.00 pour fournir tout le matériel de protection et de latte contre l'incendie, ainsi que les accessoires, tel que définis par les devis préparés à cet effet par la Direction Générale de la Protection des Incendies.

Adoptée

1253-02-79 REGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMERO 24

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Gérald Davies, de joindre aux comptes de taxes, le texte intégral de l'article 35, du règlement de construction numéro 24, et d'aviser également les contracteurs de respecter cet article sous peine de subir les dispositions finales dudit règlement numéro 24.

Adoptée

1254-02-79 ENGAGEMENT DE MADAME RUTH JOLY

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina secondé par le Conseiller Gérald Davies, sur dissidence du Conseiller Bertrand Lebrun, d'engager en surnuméraire, madame Ruth Joly au taux horaire de $5.25, et ce pour la période jugée nécessaire.

Adoptée

1255-02-79 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de janvier 1979 qui seront payés par les chèques numéros 448 à 525 inclusivement, suivant la liste dressée par le secrétaire-trésorier, et pour un montant de $41,715.05.

Adoptée

1256-02-79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée à vendredi, le neuf février 1979, à 21.00 heures.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1149
INITIALES DU SEC.-TRES.

9 Février 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du cinq février mil neuf cent soixante-dix-neuf (5 février 1979) ajournée au vendredi le neuf février mil neuf cent soixante-dix-neuf (9 février 1979), à vingt-et-une heures au lieu ordinaire des sessions du Conseil", à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1257 - 02 - 79 OFFRE D'EMPLOI - SEC.-TRES.- GERANT MUNICIPAL

Suite à la démission du secrétaire-trésorier-gérant monsieur Claude Charbonneau, IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina de faire paraître dans les journaux régionaux, Le Journal de Montréal, ainsi que la Presse une offre d'emploi pour le poste de secrétaire-trésorier, gérant Municipal. Les candidatures devraient être reçues pour vendredi, le 2 mars 1979 à 16:00 heures.

Adoptée

1258 - 02 - 79 RENCONTRE SECTORIELLE - TRANSPORT ROUTIER

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de mandater le Conseiller Gérald Davies ainsi que le contremaître Réal Bélisle afin d'assister à une rencontre sectorielle qui aura lieu le 14 mars 1979 à 19:30 heures à la Salle du Canton Marchand dont le sujet principal est le transport routier. Adoptée

1259 - 02 - 79 DEMANDE DE SUBVENTION - ACHAT D'UN CAMION-CITERNE

Pour faire suite à une recommandation de la Brigade du Service des Incendies de Labelle, IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité de formuler une demande au Ministère des Affaires Municipales pour connaître le montant que la Direction Générale des Incendies subventionne pour l'achat d'un camion-citerne.

Adoptée

1260 - 02 - 79 COLLECTION DU COMPTE DE TAXES DE J. MAURICE FOURNELLE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser Me. Alfred A. Bélisle, avocat de Ste-Agathe-des-Monts à prendre action pour obtenir le paiement des taxes, intérêts et frais dus pour les années 1976 et 1977 sur la propriété enregistrée au nom de J. Maurice Fournelle

DESIGNATION	1976	1977	Services	Intérêt	Total
P. 57 Rang 1, Canton Labelle	$7.81	$7.81	$6.00	$7.09	$28.71

Adoptée

1261 - 02 - 79 COLLECTION DU COMPTE DE TAXES DE M. GEORGES BEDARD

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser Me. Alfred A. Bélisle, avocat de Ste-Agathe-des-Monts à prendre action pour obtenir le paiement des taxes, intérêts et frais dus pour les années 1976 et 1977 sur les propriétés enregistrées au nom de Georges Bédard.

DESIGNATION	1976	1977	Services	Intérêt	Total
P. 28 Rg. B, Labelle		$14.40	---	$3.62	$18.02
P. 28 Rg. B. Labelle	$70.83	$70.64	---	$22.52	$163.99

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1150

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1262 - 02 - 79

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée à vendredi, le seize février 1979, à 21:00 heures.

Adoptée

Maire

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE
1151
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

16 FEVRIER 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du cinq février mil neuf cent soixante-dix-neuf (5 février 1979), ajournée au vendredi le seize février mil neuf cent soixante-dix-neuf (16 février 1979) à vingt-et-une heures au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, messieurs les Conseillers Gérald Davies, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1263 - 02 - 79 ADOPTION DE L'AGENDA

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'adopter l'Agenda de l'assemblée du 16 février 1979.

Adoptée

1264 - 02 - 79 COLLECTION DU COMPTE DE TAXES DE DONAT BIBEAU

IL EST RESOLU à l'unanimité d'autoriser Me. Alfred A. Bélisle, avocat de Ste-Agathe-des-Monts, à prendre action pour obtenir le paiement des taxes, intérêts et frais dus pour les années 1976 et 1977 sur la propriété désignée par P 51, Rang 1, Canton Labelle, enregistrée au nom de monsieur Donat Bibeau.

1976	1977	Services	Intérêt	Total
$35.62	$35.50	$21.00	$27.37	$119.49

Adoptée

1265 - 02 - 79 PROJET PRESENTE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que le Conseil Municipal appuie et recommande auprès des autorités compétentes, dans le Cadre du Programme Jeunesse Canada au Travail, le Projet présenté par la Chambre de Commerce de Labelle.

Adoptée

1266 - 02 - 79 COTISATION A LA CORP. DES SECRETAIRES MUNICIPAUX DU QUEBEC INC.

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Labelle défraie les coûts de cotisation du secrétaire-trésorier à la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc.

Adoptée

1267 - 02 - 79 PROGRAMME DES LACS PAR LES SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal appuie et encourage l'Association des Propriétaires du Lac des Sucreries à participer au programme des lacs organisé par les Services de Protection de l'Environnement pour l'été 1979.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1152

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1268 - 02 - 79 HYDRO-QUEBEC - LAMPES DE RUES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de demander à Hydro-Québec de faire un estimé des coûts pour:

- 23 nouvelles lampes de 400 watts sur Route 117 (boul. Curé Labelle)
- 6 lampes à transférer sur Route 117 (boul. Curé Labelle)
- 2 nouvelles lampes sur la rue Alarie
- 2 nouvelles lampes sur la rue Orban
- changer une incadescente pour une 400 watts à l'intersection du chemin du Lac Caribou.
- changer 31 lampes de 250 watts pour des 400 watts dans les autres rues du Village de Labelle.
- Le tout tel qu'indiqué sur un plan préparé à cet effet.

Adoptée

1269 - 02 - 79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée à la Corporation du Comté de Labelle afin d'obtenir l'aide techni ue nécessaire à l'élaboration d'une règlementation de l'aménagement de notre territoire. La Municipalité accepte les modalités précisées dans le document "Service d'Aide aux Municipalités Règlementation de l'Aménagement du territoire (version du 3 août 1978) et elle s'engage à défrayer les coûts qui seront exigés pour ce travail sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée

1270 - 02 - 79 ASSURANCE - MUNICIPALITE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité que la Municipalité se serve du cahier de charge existant pour faire une demande de soumission d'assurance. Les soumissions seront reçues jusqu'au 15 mars 1979 à 16:00 heures au bureau de l'Hôtel de Ville.

Adoptée

1271 - 02 - 79 ANNULATION DE RESOLUTION

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de rescinder la résolution numéro 1124-10-78 à toute fin que de droit.

Adoptée

1272 - 02 - 79 ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE BERGERON

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'acheter de dame Georgette Labelle (Bergeron), pour la somme de un dollar ($1.00), une partie non subdivisée du lot numéro 224 du cadastre du Village de Labelle, étant la partie ouest de la rue Bergeron comprise entre les propriétés de Alexandre Lyras (partie 224-3), Donald Meehan (parties 224-1 et 224-2) et Sydney Roberts jr (parties 224-1 et 224-2) d'un côté au nord et celles de Gaétan Bergeron (partie 224), Serge Lyras (224-4) et Mario Bergeron (224-5 et 224-6) de l'autre côté

INITIALES DU MAIRE

1153

INITIALES DU SEC.-TRES.

1272 - 02 - 79 (suite) au sud, les propriétaires ci-dessus mentionnés dégagent la municipalité de tous dommages qui pourraient être causés à leurs propriétés par l'entretien et la réparation de ladite rue Bergeron; et que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'acte de vente et tous autres documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

1273 - 02 - 79 INGENIEUR A LA PISCINE MUNICIPALE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte l'aide technique d'un ingénieur, tel que recommandé par monsieur Yvon Cormier pour faire l'estimation des coûts de réparation du système de la Piscine Municipale et ce sans aucune charge de la part de Piché-Cormier ni de l'ingénieur.

Adoptée

1274 - 02 - 79 REMUNERATION DES OFFICIERS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT le nombre d'assemblées par mois;
CONSIDERANT le travail exigé pour la bonne marche de la municipalité;
CONSIDERANT la planification exigée;
monsieur le Conseiller Bertrand Lebrun présente un avis de motion pour une règlementation concernant la rémunération des officiers du Conseil Municipal.

Adoptée

1275 - 02 - 79 DEMANDE DE SUBVENTION - MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité que monsieur le Maire Pierre Dumontier soit autorisé à signer les documents nécessaires à une demande de subvention au Ministère des Affaires Culturelles, division des Archives Nationales du Québec. Cette demande de subvention par la Municipalité de Labelle câdre dans les Fêtes du Centenaire de Labelle en 1980 et servira à la cueillette de photos pour reproduction, banque, projection, montage et diaporama de photos anciennes.

Adoptée

1276 - 02 - 79 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée.

Maire

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE
1154
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

5 Mars 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le cinq mars mil neuf cent soixante-dix-neuf (5 mars 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

1277-03-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

Adoptée

1278-03-79 ADOPTION DES PROCES VERBAUX

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de l'assemblée régulière du cinq février mil neuf cent soixante-dix-neuf (5 février 1979), et de ses ajournements du neuf et du seize février mil neuf cent soixante-dix-neuf (9 et 16 février 1979) avec les corrections suivantes:

- Dans l'énumération des présences de l'assemblée régulière du cinq février mil neuf cent soixante-dix-neuf l'on devra lire Fernand Vézina, au lieu de Fernand Lebrun.

Adoptée

1279-03-79 APPUI A L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DES LAURENTIDES (PETIT TRAIN DU NORD)

CONSIDERANT que le Petit Train du Nord se rend jusqu'à Labelle;

CONSIDERANT que le Petit Train du Nord a contribué à amener des centaines de touristes voyageurs et sportifs dans notre municipalité durant la saison estivale, automnale et hivernale;

CONSIDERANT que le Petit Train du Nord a pour Labelle un impact économique très important, lequel est primordial pour soutenir l'industrie touristique dans la municipalit;;

CONSIDERANT que l'expérience du Petit Train du Nord vécue en 1978-1979 a été des plus intéressantes et des plus profitables pour Labelle (avec une moyenne de 250 personnes par fin de semaine);

CONSIDERANT qu'environ $40,000.00 dollars ont été dépensé dans Labelle par ces touristes durant cette période;

CONSIDERANT que l'interruption du service du Petit Train du Nord serait désastreuse pour Labelle;

CONSIDERANT qu'un tel service doit continuer dans l'avenir d'une façon continue;

CONSIDERANT que le Petit Train du Nord aide grandement à l'essor touristique dans les Laurentides;

CONSIDERANT que le Petit Train du Nord permet à des centaines de sportifs de pratiquer leur sport durant les fins de semaine;

5 Mars 1979

(suite)

INITIALES DU MAIRE
1155
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1279-03-79 CONSIDERANT que Via Rail doit continuer à donner le service;

IL EST RESOLU à l'unanimité d'appuyer l'Association Touristique des Laurentides dans son intervention auprès de la Commission Canadienne des Transports, pour que soit reconnu pour l'avenir, le service du Petit Train du Nord, et qu'il soit placé sous la responsabilité de Via Rail, et que les gares soient cédées aux municipalités.

Adoptée

1280-03-79 COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS (PETIT TRAIN DU NORD)

CONSIDERANT que le Petit Train du Nord se rend jusqu'à Labelle;

CONSIDERANT que le Petit Train du Nord a, depuis deux (2) ans, grandement contribué à améliorer l'industrie touristique dans la municipalité;

CONSIDERANT que des centaines de touristes voyageurs et sportifs se sont rendus à Labelle pour découvrir ce coin pittoresque de la province de Québec;

CONSIDERANT qu'environ 7,000 personnes se sont rendues à Labelle depuis deux (2) ans par le Petit Train du Nord;

CONSIDERANT que ces touristes ont dépensés environ $70,000.00 dollars durant des deux années dans la Municipalité;

CONSIDERANT la motivation que le Petit Train du Nord peut apporter aux propriétaires de restaurant, de salle à manger, d'hôtel et Motel etc., pour rénover ou agrandir leur commerce;

CONSIDERANT l'amélioration très substantielle que le Petit Train du Nord peut apporter à notre économie trop stable.

CONSIDERANT le besoin crée par le Petit Train du Nord pour des centaines de sportifs de la région de Montréal.

CONSIDERANT la venue de ces sportifs comme un stimulant pour les promoteurs de sentier de ski de fond et des pentes de ski alpin.

CONSIDERANT la venue du Petit Train de Nord comme un sauveteur pour plusieurs entreprises privées au publics à Labelle.

CONSIDERANT la venue du Petit Train du Nord tellement importante qu'il pourra maintenir en place nos structures servant aux touristes, sportifs, comme par exemple, notre Centre des Loisirs, notre Centre Communautaire et notre Centre de Ski.

CONSIDERANT la difficulté de survivre durant certaine saison, notre économie pourra s'améliorer.

CONSIDERANT notre handicap au sujet des routes actuelles, c'est-à-dire distance, les attentes trop longue en fin de semaine, les dangers de la route la pollution, etc.

CONSIDERANT le travail bénévole dans la Municipalité des clubs, associations et groupes pour promouvoir davantage l'industrie touristique.

CONSIDERANT l'importance du Petit Train du Nord pour notre avenir et notre développement.

INITIALES DU MAIRE
1156
INITIALES DU SEC.-TRES.

(suite)
1280-03-79 CONSIDERANT l'intention d'obtenir la gare de Labelle pour des fins communautaires variées.

CONSIDERANT l'importance de poursuivre ce service primordiale pour notre municipalité.

CONSIDERANT la prise en main de Via Rail pour ce service..

IL EST RESOLU à l'unanimité de demander à la Commission Canadienne des Transports que soit maintenu dans l'avenir le service du Petit Train du Nord tel qu'on le connait actuellement et que ce service soit placé sous la responsabilité de Via Rail et que la gare de Labelle puisse être cèdée à la Municipalité pour des fins communautaires variées.

Adoptée

1281-03-79 DEMISSION DE L'INSPECTEUR DES BATIMENTS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de l'Inspecteur des Batiments Monsieur Marcel Bélisle et ce à compter de ce jour.

Adoptée

1282-03-79 ADOPTION DU PLAN DES LOTS 1 A 18 RANG "S"

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'accepter le plan montrant les lots 1 à 18 du rang "S" (lac Vert) préparé par M. Fernand Bourassa et portant le numéro 5357 A de ses archives.

Adoptée

1283-03-79 CONTRIBUTION A L'ASSOCIATION DU DIABÈTE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité de verser une contribution de $25.00 à l'association du diabète du Québec pour l'année 1979.

Adoptée

1284-03-79 APPUIE AU CENTRE DE PROMOTION DE SERVICES COLLECTIFS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche entreprise par le Centre de Promotion de Services Collectifs de la région de Labelle Inc. auprès du Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux Laurentides Lanaudière, afin de développer dans la région des services de soins à domicile à savoir les infirmières visiteuses et les auxiliaires familiales.

Adoptée

1285-03-79 ACCORD POUR L'INSTALLATION D'UNE PORCHERIE

Pour faire suite à une demande de monsieur Jean-Guy Allard IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité qu'une lettre soit envoyée à ce dernier attestant que la Municipalité de Labelle n'a aucune objection à ce qu'une porcherie soit construite et installée sur les lots 19B et 19 C rang A Canton Joly en autant que les normes du Ministère de l'Environnement soient respectées.

Adoptée

1286-03-79 ASSURANCES RESPONSABILITES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité ue les assurances devenant échues le 7 mars 1979 soient prolongées jusqu'au 1 avril 1979.

Adoptée

1287-03-79 SUBVENTION POUR BANDE CYCLABLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de permettre au directeur des Loisirs de formuler une demande de subvention au Ministère des Transports pour la construction d'une bande cyclable.

Adoptée

1288-03-79 ADOPTION DU REGLEMENT NO 32

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 32 règlementant la rémunération du Maire et des Conseillers.

Adoptée

1289-03-79 AVIS DE NOTAON POUR REGLEMENTER LES DATES D'ASSEMBLER

Madame Rita Gasse, présente un avis de motion pour règlementer les dates des assemblées, les 1er et 3e lundi de chaque mois.

Adoptée

1290-03-79 PLAN CORRECTEUR DU LAC LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre enregistrée à tous les propriétaires dont les installations septiques sont classés "C" au plan correcteur leur donnant un avis de se conformer audit plan avant le 31 décembre 1979.

Adoptée

1291-03-79 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE FEVRIER

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérahd Davies et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes du mois.

Adoptée

1292-03-79 BRIGADIERS SCOLAIRES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron et résolu à l'unanimité de changer les brigadiers scolaires pour des personnes plus compétantes et ce effectif le 12 février 1979.

Adoptée

1293-03-79 DEMANDE AU HAUT COMMISSARIAT, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS "PISCINE"

IL EST RESOLU à l'unanimité de faire une demande de subvention au Haut Commissariat, aux loisers et aux Sports dans le cadre du programme d'aide du développement des équipements Municipaux de loisirs pour le réaménagement de la Piscine Municipale et de s'engager à accepter ou à respecter les exigences et les normes du programme.

Adoptée

1294-03-79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblé du Conseil au 19 mars 1979, à 9 heures.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1158

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

19 MARS 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du cinq mars mil neuf cent soixante-dix-neuf (5 mars 1979), ajournée au lundi le dix-neuf mars mil neuf cent soixante-dix-neuf (19 mars 1979) à vingt-et-une heures au lieu ordinaire des session du Conseil, à laquelle sont présents: Monsieur le Maire Pierre Dumontier, Messieurs les Conseillers Gérald Davies, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

1295-03-79 OUVERTURE DES SOUMISSIONS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de procéder à l' ouverture des deux (2) soumissions reçues pour les assurances de la Municipalité.

Adoptée

1296-03-79 APPUI AU DEPUTE M. DUPRAS - GENERAL MOTORS

IL EST PROPOSE par le conseiller fernand vézina, secondé par le Consillier Mario Bergeron et résolu à l'unanimité d'appuyer notre député Maurice Dupras et ses collègues à la chambre des Communes, les députés Rodand Comtois de Terrebonne et Marcel Roy, de Laval en vue de sensibiliser la Compagnie Général Motors pour qu'elle localise sa future usine de pièces d'automobiles dans la région du Nord de Montréal.

Adoptée

1297-03-79 PERMIS D'EXPLOITATION DEPOT DE SABLE ET GRAVIER

IL EST RESOLU à l'unanimité que le Conseil Municipal s'oppose à ce qu'un permis d'exploitation de dépôts de sable et de gravier soit émis à "Les Excavations Gala Inc." sur le lot 59 rang 1 Canton Labelle, le lot 6 rang B Canton Labelle et le lot 9 rang B Canton Labelle par le Ministère des Richesses Naturelles puisque ces dépôts de sable et de gravier sont utilisés par la Municipalité de Labelle pour répondre au besoin de la population.

Adoptée

1298-03-79 APPUI A LA FEDERATION DES CHEFS POMPIERS DU QUEBEC

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a décidé d'instituer une école à Mirabel pour l'entraînement et le perfectionnement des effectifs de pompiers sous sa juridiction, à la grandeur de la province, à l'exception des villes de Montréal et Québec;

ATTENDU QUE dans ce but, la Fédération Québécoise des chefs de Pompiers a déjà fait l'acquisition d'un immeuble désaffecté avec terrain d'une superficie d'environ 130,000 p.c., sur lequel terrain, la construction d'une tour d'entraînement est projetée;

ATTENDU QU'il n'exilte pas d'école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers dans la province, à l'exception de la ville de Montréal;

INITIALES DU MAIRE 1159 INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1298-03-79 ATTENDU QU'à l'exemple des villes de Montréal et Québec, La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers croit au bien-fondé de l'établessement d'une telle école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers des municipalités de la province;

ATTENDU QUE La Fédération Québécoise des chefs de Pompiers a créé, au sein de ses membres, au organisme pour la gestion et la direction de l'école de Mirabel;

ATTENDU QUE La Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a créé, par l'obtention d'une charte, l'Association Québécoise des Pompiers Volontaires (temps partiel);

ATTENDU QUE le but de l'Association Québécoise des Pompiers Volontaires est de regrouper tous les pompiers de la Province de Québec pour une meilleure planification et entraînement face à la prévention et extinction;

ATTENDU QUE la Direction Fénérale de la Prévention des Incendies de la Province de Québec est favorable à l'implantation d'une telle école et a manifesté son appui;

ATTENDU QU'il y a lieu de sensibiliser les municipalités de la province à la nécessité de l'établissement d'une école à l'usage des serviees de pompiers pour l'entraînement et le perfectionnement de leurs membres;

IL EST PROPOSE PAR: Fernand Vézina
APPUYE PAR : Mario Bergeron
ET UNANIMEMENT RESOLU, QUE: " Le Conseil Municipal de Labelle appuie moralement la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers dans ses démarches dans le but de concrétiser l'implantation d'une école à Mirabel, pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers à la grandeur de la province."

Adoptée

1299-03-79 CONTRIBUTION A LA SOCIETE CANADIENNE DU CANCER

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de verser la somme de vingt-cinq dollars ($25.00) à la Société Canadienne du Cancer.

Adoptée

1300-09-79 ARTICLE 18 DE LA LOI SUR L'EVALUATION FONCIERE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité que la compensation prévue au 2 ième alinéa de l'article 18 de la loi sur l'évaluation foncière quant à certains immeubles exemptés passe de $0.25 à $0.45 par cent dollars d'évaluation et que ce changement soit rétroactif au 1er janvier 1979.

Adoptée

1301-03-79 COLLECTION DU COMPTE DE TAXE DE G. DUNSTAN CARROLL

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérand Davies d'autoriser Me Alfred A Bélisle, avocat de Ste-Agathe des Monts à prendre action pour obtenir le paiement des taxes, intérêts et frais dus, pour les années 1976 et 1977 sur la propriété enregistrée au nom de G. Dunstan Carroll.

DESIGNATION	1976	1977	Services	Int.	Total
1PE Joly	3.43	3.42	-	4.25	11.10
2PA Joly	3.43	3.42	12.00	10.13	28.98

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1160

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

19 mars 1979 ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE BERGERON

1302-03-79 IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'acheter de dame Georgette Labelle (Bergeron), pour la somme de un ($1.00), une partie non subdivisée du lot numéro 224 du cadastre du Village de Labelle, étant la partie ouest de la rue Bergeron comprise entre les propriétés de messieurs André Bisson (219), Alexandre Lyras (ptie 224-3), Donald Meehan (pties 224-1 et 224-2), et Sidney Roberts jr (pties 224-1 et 224-2) d'un côté au nord, et celles de messieurs Gaétan Bergeron (ptie 224), Serge Lyras (224-4),et Mario Bergeron (224-5) de l'autre côté au sud. Les propriétaires ci-dessus mentionnés, sauf et excepté monsieur André Bisson (lot 219), dégagent la municipalité de tous dommages qui pourraient être causés à leurs propriétés par l'entretien et la réparation de ladite rue Bergeron; et que la Maire et le Secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer l'acte de vente et tous autres documents nécessaires, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

Adoptée

1302-03-79A CONGRES MUNICIPAL DU CONSEIL DE COMTE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité que la Municipalité défraie les côuts d'inscription des conseillers et des employés intéressés à assister au congrès Municipal organisé par la Corporation du Conseil de Comté qui sera tenue à l'école Ste-Croix de l'Annonciation les 7-8 avril 1979.

Adoptée

1303-03-79 AVIS DE NOTION - REGLEMENT DE CHIENS

Monsieur le Conseiller Bertrand Lebrun donne un avis de motion afin de règlementer la circulation des chiens.

Adoptée

1305-03-79 TACHE AU GARDIEN D'ENCLOS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de mandater le gardien d'enclos Monsieur Réal Belisle à faire respecter le reglement des chiens actuel.

Adoptée

1306-03-79 HYDRO-QUEBEC - POSTE JOLY

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'autoriser Hydro-Québec à installer le poste "Joly" sur la partie de lot 33A rang I Canton Joly.

Adoptée

1307-03-79 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST RESOLU à l'unanimité d'ajourner au samedi 24 mars 1979 à 8.30 heures A.M.

Adoptée

24 - 03 - 79

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du cinq mars mil neuf cent soixante-dix-neuf (5 mars 1979), ajournée au samedi, le vingt-quatre mars mil neuf cent soixante-dix-neuf (24 mars 1979), à huit heures et trente minutes , au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1308 - 03 - 79 Etant donné que le cahier de charge n'était pas récent, IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, d'annuler la demande de soumissions pour assurances, et d'en faire, un autre complet.

Adoptée

1309 - 03 - 79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, d'ajourner l'assemblée à mardi, le vingt-sept (27) mars 1979, à dix-neuf (19.00) heures.

Adoptée

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du cinq mars mil neuf cent soixante-dix-neuf (5 mars 1979), ajournée au mardi, le vingt-sept mars mil neuf cent soixante-dix-neuf (27 mars 1979), à sept (7) heures, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1310 - 03 - 79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

Adoptée

1311 - 03 - 79 ASSURANCES - MUNICIPALITE DE LABELLE 1979-1980

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de demander à Godard, Lyras et Associés Inc., de continuer à assurer la Municipalité de Labelle pour l'année 1979-1980, pour une prime globale de $4,400.00, et d'ajouter l'item collision pour le camion Ford 1978.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1162

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1312 - 03 - 79 PROJET PROGRAMME D'AIDE AU TRAVAIL (P.A.T.)

CONSIDERANT que la Municipalité de Labelle est propriétaire d'une plage municipale avec Equipements en place au Petit Lac Caribou;

CONSIDERANT que le projet initial n'était pas terminé;

CONSIDERANT l'affluence de plus en plus forte des amateurs de randonnée pédestre et de ski de fond;

IL EST PROPOSE ET RESOLU à l'unanimité de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide au Travail du Centre de Main-d'Oeuvre du Québec, pour compléter la phase II au parc, et à la plage Municipale du Petit Lac Caribou, et que la Municipalité de Labelle s'engage à investir dans ce programme, la somme de trois mille (3,000.00) dollars.

Adoptée

1313 - 03 - 79 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secc secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée.

Adoptée

Maire

Secrétaire-trésorier

23-03-79

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le vendredi vingt-trois mars mil neuf cent soixante-dix-neuf (23 mars 1979), à 19.00 heures, et dûment convoquée par le Conseil Municipal, conformément à l'article 758 du Code Municipal pour l'approbation du règlement numéro 32 intitulé "REMUNERATION AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE LABELLE"; sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier et le Secrétaire-trésorier Claude Charbonneau, respectivement président et secrétaire de l'assemblée, conformément aux paragraphe 4 et 5 de l'article 758 du Code Municipal;

A 19.00 heures précises, le président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte, aucun électeur municipal n'est alors présent dans la salle;

Le secrétaire de l'assemblée fait la lecture de l'article 758 du Code Municipal et du règlement numéro 32, soumettant celui-ci aux électeurs municipaux habiles à voter sur ce règlement qui pourraient se présenter à l'assemblée.

Le délai de deux (2) heures prévu au paragraphe 6 de l'article 758 du Code Municipal s'étant écoulé sans qu'aucun électeur municipal présent à l'assemblée ne demande que le dit règlement numéro 32 soit soumis pour approbation aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables, le président déclare le règlement approuvé par les électeurs municipaux de la Municipalité de Labelle.

Le président de l'assemblée lève l'assemblée à 21.30 heures.

PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

SECRETAIRE DE L'ASSEMBLEE

2 Avril 1979

INITIALES DU MAIRE
1163
INITIALES DU SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une assemblée régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le deux avril mil neuf cent soixante-dix-neuf (2 avril 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Promaire Mario Bergeron, et messieurs les Conseillers Gérald Davies, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Promaire.

1314 - 04 - 79 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

1315 - 04 - 1979 **ADOPTION DES PROCES VERBAUX**

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 1979 et de ses ajournements du 19, 24 et 27 mars 1979, avec les corrections suivantes:

a) à la résolution 1302-03-79: enlever"secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun";

b) à la résolution 1308-03-79: enlever "et d'en faire un autre au complet"

Adoptée

1316 - 04 - 1979 **ENGAGEMENT D'UN PREPOSE A L'ENTRETIEN DES PROPRIETES (MUNICIPALITE)**

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité de procéder à l'engagement de monsieur Hubert Nantel à titre de préposé à l'entretien des propriétés de la Municipalité, au salaire hebdomadaire de $160.00, et ce, rétroactivement au 20 novembre 1978.

Adoptée

1317 - 04 - 1979 **REFERENCES ECRITES (POSTE DE GERANT-SECRETAIRE-TRESORIER)**

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité de demander à la Ville de Boucherville, Hamstead et New-Richmond de nous fournir des références par écrit sur monsieur Gérald Gagnon, candidat au poste de gérant-secrétaire-trésorier de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

1318 - 04 - 1979 **RUE BERGERON**

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et résolu à l'unanimité de rescinder la résolution numéro 1272-02-79, concernant l'achat de la rue Bergeron.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1164
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1319 - 04 - 79 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes du mois.

Adoptée

1320 - 04 - 79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée au lundi, 16 avril 1979.

Adoptée

17 avril 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du deux avril mil neuf cent soixante-dix-neuf (2 avril 1979), ajournée au mardi dix-sept avril mil neuf cent soixante-dix-neuf (17 avril 1979), à sept heures et trente minutes, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Bertrand Lebrun, et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1321-04-79 ADOPTION DE L'AGENDA

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron d'adopter l'agenda avec ses modifications.

Adoptée

1322-04-79 DEMANDE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LABELLE

Suite à une demande de la Chambre de Commerce de Labelle à l'effet de participer à la semaine de ski en 1980, par un octroi de $3,000.00;

CONSIDERANT QUE le Centre de Ski Belle Pente est la propriété d'une compagnie à but lucratif;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, de prendre un avis légal de Me P. Panneton au sujet de cette demande de la Chambre de Commerce.

En contre-proposition, afin d'éviter les coûts des avocats, IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, qu'on laisse tomber la demande de la Chambre de Commerce pour une semaine de Ski au Mont Belle Pente.

Ont votés pour la contre-proposition: les Conseillers Bertrand Lebrun et Gérald Davies.

Ont votés contre la contre-proposition: les Conseillers Fernand Vézina et Mario Bergeron.

CONSIDERANT le nombre égal de voix, monsieur le Maire Pierre Dumontier, utilisant son droit de vote dans pareil cas, vote contre la contre-proposition.

Par conséquent, un avis légal sera demandé à Me P. Panneton, au sujet de la demande de la Chambre de Commerce de Labelle.

Adoptée

17 avril 1979

INITIALES DU MAIRE
1165
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1323-04-1979 RENCONTRE AVEC ME PIERRE PANNETON (MONT BELLE-PENTE)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, avec dissidence du Conseiller Bertrand, de mandater le Maire Pierre Dumontier, de rencontrer Me P. Panneton, afin d'expliquer le cas de la demande de subvention.

Adoptée

1324-04-1979 FONDATION DU QUEBEC DES MALADIES DU COEUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Fernand Vézina et résolu à l'unanimité de verser la somme de $25.00 à la Fondation du Québec des Maladies du Coeur.

Adoptée

1325-04-1979 GODARD & FILS VS MUNICIPALITE DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité d'obtenir les services de Me Roger Rancourt, pour nous défendre dans la cause Godard & Fils vs Municipalité de Labelle, et de mandater, le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Charbonneau, pour rencontrer Me Roger Rancourt avec ledit dossier.

Adoptée

1326-04-1979 VENTE DE LA RUE PAGE ET ACHAT DE LA RUE ORBAN

La Municipalité de Labelle est prête à offrir à Gaston et Robert Labelle, une partie de la rue Pagé, qui sera délimitée par le Conseil Municipal et, arpentée par un arpenteur-géomètre, au frais de l'acheteur, soit Gaston et Robert Labelle. La vente de ce terrain sera au montant de un ($1.00) dollar, après que la Municipalité aura déverbalisée par résolution, cette partie de la rue Pagé.

Par la suite, la Municipalité sera prête à acheter, par résolution, pour la somme de un dollar ($1.00), la partie de terrain pour le prolongement de la rue Orban projetée, à la condition que ladite rue Orban projetée soit dans le même état que l'ancienne partie de la rue mentionnée ci-dessus, (la forme et le gravier posé) et, également que cette partie de la rue Orban projetée soit arpentée au frais du vendeur, Gaston et Robert Labelle.

Adoptée

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES LOISIRS DE LABELLE

1327-04-1979 Après lecture d'une recommandation de la Commission des Loisirs de Labelle en date du 13 avril 1979, IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies que les services des Loisirs continuent d'opérer comme auparavant et, qu'une bonne schédule soit faite pour l'accomodation du Public.

En contre-proposition, le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina acceptent en principe, les recommandations de la Commission des Loisirs.

Ont votés pour la contre-proposition, les Conseillers Mario Bergeron, Fernand Vézina et le Maire Pierre Dumontier.

Ont votés contre la contre-proposition, les Conseillers Bertrand Lebrun et Gérald Davies.

Par conséquent, les recommandations de la Commission des Loisirs telles que présentées en date du 13 avril 1979, sont en principe acceptées.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1166

INITIALES DU SEC.-TRES.

1328-04-1979 COMITE CONSULTATIF -INSTITUTION LA MACAZA-DEMANDE D'AIDE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina de faire une demande d'aide à l'Institut La Macaza, Comité Consultatif de Citoyens, pour faire participer les détenus, dans un programme d'embellissement de la Municipalité de Labelle, dans le cadre du Centenaire.

Adoptée

1329-04-1979 APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION (PARTIE 5B, RANG "C", JOLY)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'approuver le plan de subdivision d'une partie du lot 5B, du rang "C", du canton de Joly, préparé par Gilles Verschelden, arpenteur-géomètre.

Adoptée

1330-04-1979 DEMISSION DU GERANT-SECRETAIRE-TRESORIER M. CLAUDE CHARBONNEAU

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'accepter la démission du Gérant-Secrétaire-trésorier, monsieur Claude Charbonneau. Ladite démission devenant effective le onze (11) mai 1979.

Adoptée

1331-04-1979 ENGAGEMENT DU SECRETAIRE-TRESORIER-GERANT MUNICIPAL M. GERALD L. GAGNON

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Gérald Davies, sur dissidence du Conseiller Bertrand Lebrun, d'engager, avec période d'approbation de six (6) mois, monsieur Gérald L. Gagnon à titre de Secrétaire-Trésorier et Gérant Municipal, pour accomplir les devoirs de secrétaire-trésorier tels que définis et déterminés par le Code Municipal de la Province de Québec. Agir comme secrétaire du Conseil, gardien des archives. Le titulaire de ce poste sera responsable de la planification, de l'organisation, de la direction du travail d'une équipe compétente affectée aux divers services municipaux (secrétariat, travaux publics, trésorerie, incendie et loisirs) et, accomplira sur mandat spécifique, d'autres tâches qui peuvent lui être attribuées, et ce, au salaire de $432.69 par semaine. En cas de cessation ou de renvoi, une période d'avis de deux (2) semaines devra être donnée de part et d'autre.

Adoptée

1332-04-1979 DEMANDE DE SUBVENTION (PROGRAMME PAISI)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun de demander une subvention dans le cadre du Programme PAISI, pour l'achat d'un camion-citerne d'une capacité de 1500 gallons, avec équipement régulier, et doté d'une pompe de 420 G.P.M., ainsi que pour l'achat de deux (2) échelles dont l'une de 24 pieds à deux (2) sections et, l'autre de 14 pieds à couverture.

Adoptée

1333-04-1979 HYDRO-QUEBEC (TRANSPORT D'ENERGIE ENTRE LABELLE ET L'ANNONCIATION)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun d'accepter le tracé numéro un (1), pour la ligne de transport d'énergie de 120 KV entre Labelle et l'Annonciation, et ce, avec les recommandations formulées par monsieur J.P. St-Amour, coordonnateur du schéma du Comté de Labelle.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1167

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1334-04-1979 DEMANDE D'INTENTION A LA SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina de faire une demande d'intention à la Société d'Habitation du Québec, pour la construction de vingt (20) logements dans la Municipalité de Labelle.

Adoptée

1335-04-1979 BRIGADIER-SCOLAIRE (DENIS GAUTHIER)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron d'engager monsieur Denis Gauthier à titre de brigadier scolaire, et ce, au taux du salaire minimum.

Adoptée

1336-04-1979 SUBVENTION POUR LA FETE NATIONALE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina d'accepter la demande de subvention pour la fête nationale.

Adoptée

1337-04-1979 ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina d'acheter cinq (5) douzaines de Hockey KOSUM, ainsi que douze (12) filets et douze (12) rondelles pour un montant global estimé à $300.00.

Adoptée

1338-04-1979 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun de lever l'assemblée.

Adoptée

Maire

Secrétaire-trésorier

7 Mai 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le sept mai mil neuf cent soixante-dix-neuf (7 mai 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Promaire Mario Bergeron, et madame et messieurs les Conseillers Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Promaire.

1339-05-1979 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'accepter l'ordre du jour.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1168
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1340-05-1979 ADOPTION DES PROCES VERBAUX

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 1979 et de son ajournement du 17 avril 1979, avec les corrections suivantes:

La résolution numéro 1327-04-79 devrait se lire comme suit: Après lecture d'une recommandation de la Commission des Loisirs de Labelle, en date du 13 avril 1979, IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que les services des Loisirs continuent d'opérer comme auparavant et, qu'une bonne schédule soit faite pour l'accomodation du Public.

En contre-proposition, le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, acceptent en principe, les recommandations de la Commission des Loisirs.

Ont votés pour la contre-proposition, les Conseillers Mario Bergeron et Fernand Vézina.

Ont votés contre la contre-proposition, les Conseillers Bertrand Lebrun et Gérald Davies.

Considérant le nombre égal de voix, monsieur le Maire Pierre Dumontier utilisant son droit de vote dans pareil cas, vote pour la contre-proposition.

Par conséquent, les recommandations de la Commission des Loisirs, telles que présentées en date du 13 avril 1979, sont en principe acceptées.

A la résolution numéro 1331-04-79, l'on devra lire "avec période de probation" au lieu de "avec période d'approbation.

La résolution 1332-04-79 devrait se lire comme suit " IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun de demander une subvention dans le cadre du Programme PAISI, pour l'achat d'un camion citerne, d'une capacité de 1500 gallons.

La résolution 1329-04-79 devrait se lire comme suit: IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Mario Bergeron d'approuver le plan de subdivision d'une partie du lot 5b, du rang C, du canton de Joly, propriété de monsieur François Amadei, préparé par Gilles Verschelden, arpenteur-géomètre et portant le numéro 461 de ses archives.

A la résolution 1302-03-79, l'on devrait lire, "secondé par le Conseiller Gérald Davies" au lieu de "secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun.

Adoptée

1341-05-1979 CONGRES UNION DES CONSEILS DE COMTE ET DES MUNICIPALITES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, de payer les frais d'inscription de monsieur le Maire Pierre Dumontier, et du Conseiller Mario Bergeron, au mini-congrès organisé par l'Union des Conseils de Comté et des Municipalités tenu au Centre Municipal des Congrès à Québec, le 19 mai 1979.

Adoptée

1342-05-1979 SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse, de verser la somme de $25.00 à la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

Adoptée

1343-05-1979 BRIGADE-INCENDIE - PROPRIETE DE M. EMILE BENOIT

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse de renouveler l'autorisation à la brigade-incendie de la Municipalité de Labelle, de couvrir, en cas d'incendie, la propriété de monsieur Emile Benoit, située près de la route 117, La Conception. Les coûts d'opération, lors de la sortie de la brigade-incendie seront défrayés par le propriétaire concerné.

Adoptée

1344-05-1979 AQUEDUC - RUE DE LA GARE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, de changer le tuyau d'aqueduc existant sur la rue de la Gare pour un tuyau de quatre (4) pouces de diamètre.

Adoptée

1345-05-1979 COMMISSION DES LOISIRS DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'accepter sur la Commission des Loisirs, les personnes ci-après énumérées, soit: messieurs François Amadei, Mario Bergeron, Claud Bourgoin, Pierre Brisson, Wilfrid Savaria, Bernard Vézina et Claude David.

Adoptée

1346-05-1979 AVIS DE MOTION (REGLEMENT NUMERO 27)

Le Conseiller Fernand Vézina présente un avis de motion pour amender le règlement numéro 27, décrétant la formation d'une Commission Municipale des Loisirs.

Adoptée

1347-05-1979 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, de faire construire une étagère supplémentaire pour les livres de la Bibliothèque Municipale, au prix de $125.00, chez monsieur Robillard de Labelle.

Adoptée

1348-05-1979 ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT (ECOLE ST-PIE X)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse d'appuyer la demande de l'école St-Pie X, concernant la demande de subvention à l'année internationale de l'enfant, afin d'avoir les argents nécessaires à employer trois permanents à la Bibliothèque Municipale, pour la période d'été 1979.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1170
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1349-05-1979 AVIS DE MOTION (REGLEMENTATION ORGANISME DE LOISIRS DANS LABELLE)

Le Conseiller Rita Gasse présente un avis de motion pour une règlementation obligeant tout organisme à but non lucratif, oeuvrant dans le milieu des Loisirs à Labelle, de s'inscrire à l'Hôtel de Ville de Labelle, en donnant le nom de l'organisme, l'adresse d'affaire, le nom des membres de l'exécutif de l'organisme, ainsi que les numéros de téléphone.

Adoptée

1350-05-1979 ABROGATION DE LA RESOLUTION NUMERO 1093-09-78

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, d'abroger à toutes fins que de droit, la résolution numéro 1093-09-78, adoptée le 15 septembre 1978.

1351-05-1979 ACHAT DU CHEMIN DU DOMAINE LACABIE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, que la Municipalité de Labelle achète pour la somme de un dollar ($1.00), le chemin actuel du Domaine Lacabie appartenant à Lacabie Entreprises Inc., soit les lots numéros 31-5, 31-23, 31-24, du rang "A", du canton de Labelle, ainsi que la partie nord du lot numéro 31-25, du rang "A", du canton de Labelle, soit jusqu'au prolongement vers l'ouest de la limite sud du lot numéro 31-63, du rang "A", du canton de Labelle, ainsi que la partie sud du lot numéro 32b4, du rang "A", du canton de Labelle jusqu'au prolongement vers l'est de la limite nord du lot connu sous le numéro 32-24, à un plan préparé par Raymond Alain, arpenteur-géomètre, le 23 août 1967. Ledit achat ne sera exécuté qu'à la condition expresse que les deux (2) ponceaux dont l'un est situé près du lot numéro 32-47 et, l'autre près du lot numéro 31-63, soient refaits en métal.

Adoptée

1352-05-1979 SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE (CHEMIN LACABIE)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Leburn, que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorises à signer l'acte de vente du chemin actuel du Domaine Lacabie, et tous autres documents nécessaires à cette transaction, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

1353-05-1979 SCHEMA D'AMENAGEMENT - URBANISME ET ZONAGE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun que le Conseiller Rita Gasse et le Conseiller Fernand Vézina, ainsi que monsieur Yvon Cormier, citoyen de la Municipalité de Labelle, soient mandatés pour faire le schéma d'aménagement d'urbanisme et de zonage pour la Municipalité de Labelle, avec l'aide technique de monsieur J.P. St-Amour de la Corporation du Comté de Labelle.

Adoptée

1354-05-1979 MONSIEUR CLAUDE CHARBONNEAU -

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina de demander à monsieur Claude Charbonneau de demeurer une (1) semaine de plus à l'emploi de la Municipalité, au même salaire, afin de guider monsieur Gérald L. Gagnon dans ses nouvelles fonctions de Secrétaire-trésorier et Gérant Municipal.

Adoptée

1355-05-1979 PARC CURE LABELLE (DEMANDE DE REPARATION AU MIN. DES TRANSPORTS)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'aviser monsieur Marcel Côté, Chef du district 63, du Ministère des Transports, pour qu'il procède immédiatement à la réparation de la clôture et des lumières du parc du Curé Labelle, situé sur le boulevard Curé Labelle.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1171
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1356-05-1979 APPUI A LA DEMANDE DE M. ROGER BISSON (MIN. TERRES ET FORETS)

IL EST RESOLU à l'unanimité d'appuyer la demande de monsieur Roger Bisson adressée au Ministère des Terres et Forêts, pour qu'il procède au défrichage de la ligne de canton, entre le rang "E", du canton de Joly et le rang "8" du canton de Marchand.

Adoptée

1357-05-1979 ABROGATION DE LA RESOLUTION NUMERO 1112-09-78

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse d'abroger à toutes fins que de droit, la résolution numéro1112-09-1978.

Adoptée

1358-05-1979 ACHAT DU COLLEGE SACRE-COEUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse et résolu à l'unanimité d'acquérir de la Commission Scolaire des Laurentides, pour la somme de un dollar ($1.00), pour fins communautaires et sans but lucratif, l'école Sacré-Coeur qui forme un emplacement situé dans la Municipalité de Labelle, au cadastre officiel du Village de Labelle, division d'enregistrement de Labelle.

Ledit emplacement est composé d'une partie du lot numéro 16-72, de fugure rectangulaire, d'une superficie totale de 32,741 pieds carré.

Que le Maire, monsieur Pierre Dumontier, et le Secrétaire-trésorier, monsieur Gérald L. Gagnon, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, ledit acte d'achat.

Adoptée

1359-05-1979 ROBERT NANTEL (CONGRES DE LA FEDERATION QUEBECOISE CHEFS POMPIERS)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse de défrayer les dépenses de notre Chef Pompier, monsieur Robert Nantel, au Congrès de la Fédération Québécoise des Chefs Pompiers, tenue à Hull les 19,20 et 21 Mai 1979.

Adoptée

1360-5-1979 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'ajourner l'assemblée au lundi, le 14 Mai 1979, à 19.30 heures.

Adoptée

14 Mai 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle du sept mai mil neuf cent soixante-dix-neuf (7 mai 1979), ajournée au lundi le quatorze mai mil neuf cent soixante-dix-neuf (14 mai 1979), à 19.30 heures, au lieu ordinaire des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Rita Gasse, Mario Bergeron, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

INITIALES DU MAIRE

1172

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1361-05-1979 ADOPTION DE L'AGENDA

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Rita Gasse d'accepter l'agenda avec ses modifications.

Adoptée

1362-05-1979 COMITE DU CENTENAIRE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina que le Conseil Municipal mette à la disposition du Comité du Centenaire, une somme pouvant aller jusqu'à vingt-cinq mille dollars ($25,000.00).

Adoptée

1363-05-1979 ACCEPTATION DE L'EXECUTIF DU CENTENAIRE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun d'accepter la formation de l'exécutif du Centenaire comme suit:

M. Léonard Vézina, Président
M. Serge Lyras, Vice-Président
M. William Roberts, Vice-Président
M. Donald Meehan, Secrétaire
M. Claude Sigouin, Trésorier
Mme Marguerite Lauzon, Directeur du Comité Historique
Mme Andréa Lyras, Directeur du Comité du Patrimoine
Mme Ginette Allard, Directeur du Comité Culturel -Religieux
M. Gilles Allard, Directeur du Comité d'Embellissement
M. Claud Bourgoin, Directeur des Activités Sportives

Adoptée

14 Mai 1979 ASSERMENTATION DE M. GERALD L. GAGNON

Je, soussigné, Gérald L. Gagnon, demeurant à Boucherville, comté de Chambly, ayant été nommé au poste de Secrétaire-Trésorier et Gérant Municipal, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en Aide.

Gérald L. Gagnon

1364-05-1979 ASSEMBLEE ANNUELLE DU C.R.C. LAURENTIDES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron de mandater le délégué de la Municipalité pour assister à l'assemblée annuelle au Conseil Régional de la Culture des Laurentides, tenue le vendredi 25 mai 1979, à 19.30 hres, à la Caisse Populaire de St-Jérôme.

Adoptée

1365-05-1979 SOIREE D'INFORMATION A L'HOTEL DE VILLE DE MONT-LAURIER

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient délégués de la Municipalité à la soirée d'information qui aura lieu le mercredi, 30 mai 1979, à 19.30 hres, à l'Hôtel de Ville de Mont-Laurier.

Adoptée

1366-05-1979 RENCONTRE ENTRE LA COMMISSION DES LOISIRS ET CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, qu'une rencontre amicale ait lieu entre la Commission Municipale des Loisirs et le Conseil Municipal de Labelle, le lundi, 28 mai 1979, à 19.30 hres, à l'Hôtel de Ville, afin d'établir, ensemble, des objectifs et une marche à suivre quant au travail de la Commission.

Adoptée

1367-05-1979 ASSEMBLEE ANNUELLE DU C.R.D.L.

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, de mandater notre délégué au Conseil Régional de Développement des Laurentides, pour assister à l'assemblée annuelle du Conseil Régional de Développement des Laurentides, tenue le mardi, 29 mai 1979, à compter de 18.00 heures, à l'Hôtel Chateau de l'Aéroport, dans la ville de Mirabel.

Adoptée

1368-05-1979 CAHIER DE CHARGES -ASSURANCES - MUNICIPALITE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, de demander à Godard, Lyras et Associés Inc., d'établir le cahier de charges pour les assurances de la Municipalité et, ce au coût de trois cent dollars ($300.00), tel que que spécifié dans leur lettre du 14 mai 1979.

Adoptée

1369-05-1979 DEMANDE DE SOUMISSIONS - ASSURANCES - MUNICIPALITE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'inviter, par écrit, les Courtiers d'Assurances Godard, Lyras et Associés Inc., de Labelle et, Godard et Fils Inc., de St-Jovite, à soumissionner pour les Assurances de la Municipalité de Labelle, pour la période du 1er juin 1979 au 31 mai 1980, selon le cahier de charges établi à cette fin, qui sera disponible au bureau de la Municipalité à compter du 23 mai 1979. L'ouverture des soumissions se fera à un ajournement, tenu à 19.30 hres, le 28 mai 1979, à l'Hôtel de Ville. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Adoptée

1370-05-1979 AMENDEMENT AU REGLEMENT NUMERO 27

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, d'amender le dixième (10e) paragraphe du règlement numéro 27, par le texte suivant: "Que la Commission Municipale des Loisirs se voit attribuer un rôle de consultation et de planification pour l'ensemble des Loisirs auprès du Conseil Municipal de Labelle" et, que ledit texte soit joint au règlement pour en faire partie intégrente.

Adoptée

1371-05-1979 REGLEMENTS GENERAUX DE LA COMMISSION DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'adopter les règlements généraux de la Commission des Loisirs et, qu'une copie dudit règlement soit adressée à la Commission des Loisirs.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1174
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1372-05-1979 SOUMISSIONS - CONSTRUCTION D'UNE REMISE (LAC DES SUCRERIES)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'inviter deux (2) fournisseurs, à soumissionner pour les matériaux nécessaires à la construction d'une remise au Lac des Sucreries. Les soumissions doivent spécifiées que les matériaux, livrés à destination au Lac des Sucreries.

Adoptée

1373-05-1979 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR CONCASSE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'inviter les contracteurs "Les Excavations Allard et Fils Inc.""et Gaston Laramée" à soumissionner pour 5,000 tonnes de concasse 0-3/4 et, 1,000 tonnes de concassé 1 1/2-3. Ledit concassé doit répondre aux normes du Ministère des Transports et, être livré à Labelle.

Adoptée

1374-05-1979 DEMOLITION DE LA REMISE APPARTENANT A M. ALEXIS HUBERDEAU

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'aviser monsieur Alexis Huberdeau route rurale numéro 1, Val-David, de démolir la remise située sur le terrain face au 15 rue Du Moulin, car cette remise est inutile et dangeureuse pour les enfants en particulier.

Adoptée

1375-05-1979 ORGANIGRAMME DE LA BRIGADE-INCENDIE DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'accepter l'organigramme de la Brigade-Incendie de Labelle.

Adoptée

1376-05-1979 REMUNERATION DES POMPIERS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, d'entériner la rémunération des Pompiers Volontaires comme suit:

Officiers: $12.00 la première hre et $7.00 hres additionnelles.
Pompiers : $10.00 la première hre et $5.00 hres additionnelles.

L'entretien de l'équipement, du camion et de la caserne sera rémunéré au taux de $5.00 de l'heure pour tous.

Qu'un maximum de six (6) pratiques par année, soient offertes à tous les Pompiers, à $15.00 par pratique.

Adoptée

1377-05-1979 TELECABLE LAURENTIEN - INSTALLATION D'UN POTEAU

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, de permettre à Télécable Laurentien, d'installer un poteau sur le terrain de la Municipalité

La Municipalité se réserve le droit de faire enlever ledit poteau en tout temps.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1175
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1378-05-1979 DEMANDE A L'HYDRO-QUEBEC - ENTREE POUR SYSTEME DE RADIOS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Rita Gasse, de demander à Hydro-Québec de faire une entrée avec empérage de six (6) amperes, 115 volts, à taux fixe, pour le système de radios situé sur le lot numéro 24F, du rang "H", du canton de Joly.

Adoptée

1379-05-1979 DEUX ASSEMBLEES REGULIERES DU CONSEIL MUNICIPAL PAR MOIS

SUITE à l'avis de motion 1289-03-79;

CONSIDERANT que l'assemblée régulière du Conseil Municipal est trop chargée;

Par conséquent, IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, qu'une assemblée additionnelle ait lieu le troisième lundi de chaque mois, à compter de 19.30 heures.

Adoptée

1380-05-1979 INSPECTEUR EN BATIMENTS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, que le Gérant Municipal rencontre monsieur René Brisebois au sujet du poste d'inspecteur en bâtiments, convoité par ce dernier.

Adoptée

1381-05-1979 CAMION FORD 1975

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, de faire peinturer le camion Ford 1975, par le Garage Raymond Pilon, au coût de $878.00

Adoptée

1382-05-1979 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, d'adopter les comptes du mois d'avril 1979.

Adoptée

1383-05-1979 CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, de clore l'assemblée.

Adoptée

Maire

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE
1176
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

23 Mai 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mercredi, le vingt-trois mai mil neuf cent soixante-dix-neuf (23 mai 1979, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Gérald Davies, Rita Gasse, Bertrans Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1384-05-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'accepter l'ordre du jour avec ses modifications.

Adoptée

1385-05-79 MINISTERE DES TRANSPORTS (ROUTE 117 ET RUE GAGNON)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que le Conseil Municipal appuie la demande de monsieur Jean-Pierre Labelle auprès du Ministère des Transports, pour la réparation de l'intersection rue Gagnon et la route 117.

Adoptée

1386-05-79 SERVICE-INCENDIE DE LABELLE (PARTIE DU CANTON ADDINGTON)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que le Conseil Municipal approuve le projet tel que décrit dans la résolution de la Municipalité des Cantons Unis Suffolk et Addington en date du 5 février 1979, pour la couverture, par notre équipement à incendie installé au Lac des Sucreries, des chalets ou maisons sur le territoire faisant partie du Canton Addington.

Adoptée

1387-05-79 HYDRO-QUEBEC (TRANSPORT D'ENERGIE LABELLE L'ANNONCIATION)

ATTENDU QUE le Conseil Municipal avait déjà pris position sur le projet de ligne et poste Joly/L'Annonciation de l'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le Conseil Municipal avait recommandé le tracé numéro un (1);

ATTENDU QU'aucune explication, quant au tracé retenu, soit le numéro deux (2), ne nous soit parvenu;

Par conséquent, IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que le Conseil Municipal refuse le projet tel que décrit dans la lettre de l'Hydro-Québec en date du 15 mai 1979, qu'il maintient la proposition numéro un (1) et en fasse part à l'Hydro-Québec.

Adoptée

1388-05-79 BELL CANADA

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que le Conseil Municipal accepte le projet numéro 3K 9222 de Bell Canada, à la condition que les espaces suffisants soient garder pour l'installation future de Télé-Cable.

Adoptée

1389-05-79 CONTRAT D'ASSURANCES (GODARD & LYRAS & ASS. INC.)

Attendu que la Conseil Municipal retourne en soumission sur invitation pour le projet des assurances générales de la municipalité, IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, d'annuler le contrat d'assurance actuel avec Godard, Lyras et Associés Inc., en date du 31 mai 1979, à 23.59 heures.

Adoptée

1390-05-79 AUTORISATION BANCAIRE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, seconsé par le Conseiller Gérald Davies et résolu à l'unanimité, que monsieur Gérald L. Gagnon, Gérant-Secrétaire-Trésorier, ainsi que monsieur Pierre Dumontier, Maire, ou en l'absence de ce dernier, le Promaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, les transactions et effets bancaires.

Adoptée

1391-05-79 INSPECTEUR EN BATIMENT

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, d'engager, sur une base temporaire, monsieur René Brisebois, à titre d'Inspecteur en bâtiment, au salaire de $225.00 par semaine, à compter du 24 mai 1979. Monsieur René Brisebois verra aussi à l'application des règlements de la municipalité et à l'ordonnance des permis d'affaires. En cas de cessation ou de renvoi, une période d'avis d'une semaine devra être donnée de part et d'autre. Monsieur René Brisebois, dans ses fonctions relèvera de monsieur Gérald L. Gagnon, Gérant-Secrétaire-Trésorier.

Adoptée

1392-05-79 COMITE DU CENTENAIRE (FLEURS LUPIN)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, que le Conseil Municipal accepte le projet des fleurs lupin, proposé par le Comité du Centenaire, que les lupins qui seront produits et distribués, le seront par le Comité du Centenaire et, qu'une partie des desdits lupin seront plantés sur les terrains municipaux, sans frais supplémentaire, de la part de la municipalité.

Adoptée

1393-05-79 SOUMISSION POUR REMISE AU LAC DES SUCRERIES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que le Conseil Municipal accepte la plus basse soumission pour les matériaux de la remise pour appareils à incendie du Lac des Sucreries, soit celle de F. Daudelin & Fils, au montant de $1,406.90.

Adoptée

1394-05-79 DELEGUE DU CONSEIL AUPRES DU COMITE DU CENTENAIRE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que le Conseil délègue le Conseiller Mario Bergeron comme représentant, auprès du Comité de Centenaire.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1178
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1395-05-79 HYDRO-QUEBEC - LAMPADAIRES

ATTENDU QUE des demandes ont été formulées depuis plus de trois (3) ans auprès de l'Hydro-Québec pour l'installation de nouveaux lampadaires et, le changement d'anciens;

ATTENDU QUE des appels répétés ont été faits de la part des représentants de la Municipalité;

ATTENDU QU'une résolution a déjà été produite pour l'approbation du projet;

Par conséquent, IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que la municipalité avise l'Hydro-Québec formellement, de bien voir à faire effectuer les dit-travaux avant la fin de juin 1979.

Adoptée

1396-05-79 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'EPANDAGE D'HUILE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la municipalité procède à des demandes de soumissions par invitation pour l'épandage d'huile abat-poussière sur les divers chemins en gravier, sur une distance d'environ quinze (15) milles et, que les soumissions seront ouvertes à la première assemblée du mois de juin 1979.

Adoptée

1397-05-79 DEMANDE AU MINISTERE DU TRANSPORTS (ZONE DE 50 K/H.

ATTENDU QU'un développement domicilière est en progression dans la limite nord de la municipalité;

ATTENDU QU'il existe en réel danger, soit pour entrer ou pour sortir des rues Chemin Belle-Pente, Pagé et de la Montagne, intersection de la route 117;

ATTENDU QUE la zine de 50K/H, route 117, sortie nord est située entre ledit développement domicilière et le centre du Village;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la municipalité fasse une demande au Ministère des Transports, pour prolonger la zone de 50 K/H jusquà la sortie de la rue Chemin Belle-Pente, sur dissidence du Conseiller Fernand Vézina, voulant une zone de 70 K/H, plutôt que de 50 K/H.

Adoptée

1398-05-79 REMERCIEMENTS POUR SERVICES RENDUS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que le Conseil Municipal fasse parvenir une lettre de remerciements à monsieur Claude Charbonneau, pour services rendus. De plus, afin de souligner le bon travail effectué, IL EST RESOLU d'inviter monsieur Claude Charbonneau et son épouse, de même que monsieur François Amadei, ex-secrétaire-trésorier, ainsi que son épouse, monsieur Gérald Gagnon, l'actuel Gérant-Secrétaire-Trésorier, son épouse, tous les membres du Conseil, monsieur Claude Bourgoin, monsieur Réal Bélisle, madame Huguette Labelle, monsieur Robert Nantel, monsieur Aurèle Maillé, monsieur Yvan Cédilotte, monsieur Hubert Nantel et madame Ruth Joly, à un souper, aux frais de la municipalité, mercredi, le 6 juin 1979, à 19.00 heures, au restaurant Le Paysan.

Adoptée

1399-05-79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, d'ajourner l'assemblée au lundi, 28 mai 1979, à 19.30 heures.

Adoptée

28 Mai 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mercredi, le vingt-trois mai mil neuf cent soixante-dix-neuf (23 mai 1979), ajournée au lundi, le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-dix-neuf (28 mai 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Rita Gasse et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1400-05-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'accepter l'ordre du jour.

Adoptée

1401-05-79 REPRESENTANT DE LA MUNICIPALITE - FETE NATIONALE DU QUEBEC

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que monsieur Claud Bourgoin et , de la Commission des Loisirs, soient mandatés pour représenter la Municipalité de Labelle, à la conférence de presse qui se tiendra le cinq juin mil neuf cent soixante-dix-neuf, à la Polyvalente A. Norbert Morin, de Mont-Rolland, afin de prendre possession de la première tranche budgétaire du montant de $1,418.52 qui nous fut octroyé par le Comité organisateur de la fête nationale du Québec.

Adoptée

1402-05-79 OUVERTURE DES SOUMISSIONS (ASSURANCES GENERALES -MUNICIPALITE)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, de procéder à l'ouverture des deux soumissions reçues pour les assurances de la Municipalité

Adoptée

1403-05-79 CONTRAT D'ASSURANCES GENERALES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'accorder le contrat pour les assurances générales de la Municipalité, pour une période de douze (12) mois, à compter du premier juin mil neuf cent soixante-dix-neuf, à 00.01 hre, jusqu'au 31 mai mil neuf cent quatre-vingt, à 23.59 hres, à la Firme Godard & Fils Inc., Courtiers d'assurance, 499, rue Charbonneau, St-Jovite, pour la somme totale de la prime annuelle de trois mille sept cent soixante dollars ($3,760.00). Le remboursement du dépôt de $300.00 sera effectué lorsque les contrats d'assurances auront été émis conformément à la soumission.

Adoptée

1404-05-79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'ajourner l'assemblée à 21.30 heures.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1180

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1405-05-79 REPRISE DE L'ASSEMBLEE

A la reprise de l'assemblée, le Conseil Municipal a fait l'étude des états financiers 1978 de la Municipalité avec la Firme Jacques Allard et, il fut décidé d'attendre au quatre (4) juin 1979, avant d'accepter les états financiers 1978.

Adoptée

1406-05-79 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, la levée de l'assemblée.

Adoptée

Maire Secrétaire-Trésorier

4 Juin 1979 PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le quatre juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (4 juin 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1407-06-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'accepter l'ordre du jour.

Adoptée

1408-06-79 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU MOIS DE MAI 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 1979 et de son ajournement du 14 mai 1979, et de l'assemblée régulière du 23 mai 1979 et de son ajournement du 28 mai 1979, avec les corrections suivantes:

A la résolution 1397-05-79, on devra lire "Demande au Ministère des Transports" au lieu de "Demande au Ministère du Transports" et, on devra lire "Attendu qu'il existe un réel danger" au lieu de "Attendu qu'il existe en réel danger" et, on devra lire "Attendu que la zone de 50 K/H" au lieu de "Attendu que la zine de 50 K/H.

Il est noter aussi que la résolution 1337-04-79, on devra lire "deux (2) filets" au lieu de "douze (12) filets".

A la résolution 1392-05-79, on devra lire "sans frais supplémentaire" au lieu de "dans frais supplémentaire".

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1181

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1409-06-79 SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC

A une session régulière du Conseil de la Municipalité de Labelle dûment convoquée suivant les dispositions de la loi du Code Municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le quatre juin mil neuf cent soixante-dix-neuf, à dix-sept heures et trente minutes (17.30), à laquelle étaient présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de son honneur, monsieur Pierre Dumontier, Maire.

CONSIDERANT que les membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité un besoin de logements pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique.

CONSIDERANT que suivant les démarches préliminaires auprès de la Société d'Habitation du Québec, cette dernière semble disposée à étudier la requête de la municipalité.

CONSIDERANT que le conseil a pris connaissance des dispositions de la Loi et des règlements de la Société d'Habitation du Québec et plus particulièrement de celles concernant la section "Habitation".

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun et, IL EST RESOLU QUE:

1.- Le conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la loi.

2.- Le conseil demande à la Société de considérer la possibilité de réaliser un programme d'habitation pour familles ou personnes agées à faible revenu ou à revenu modique d'environ vingt (20) unités de logements dont vingt (20) unités destinées aux familles.

3.- Le conseil s'engage à signer une convention avec la S.H.Q. par laquelle la municipalité participera financièrement aux déficits d'exploitation selon les modalités de la loi et des règlements de la S.H.Q.

4.- Le conseil s'engage à collaborer à la réalisation par la Société du programme d'habitation.

5.- Le conseil fournira les infrastructures nécessaires, s'il y a lieu, pour la réalisation du programme.

6.- Le conseil s'engage à adopter, s'il y a lieu, un code du logement acceptable à la Société dans un délai satisfaisant à cette dernière.

Adoptée

1410-06-79 PATRICK RYAN ET ASS. INC. (PLANS PRELIMINAIRES EGOUTS)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, que la Municipalité de Labelle confie à la firme Patrick Ryan & Ass., le soin de préparer des plans préliminaires et des estimés de coûts, pour le prolongement des égoûts sanitaire, de la Caisse Populaire jusqu'à la rue Belle-Pente, en desservant les rues de la Montagne, Pagé, Orban ainsi que Belle-Pente.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1182

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1411-06-79 REPARATION ET ENTRETIEN (PARC CURE LABELLE)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, que la Municipalité procède aux réparations qui s'imposent et à l'entretien de façon continue, du parc Curé Labelle.

Adoptée

1412-06-79 REUNION DU 12 ET 19 JUIN 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que tous les membres du Conseil Municipal soient et sont invités à assister aux réunions du 12 et 19 juin 1979, traitant de l'alimentation en eau potable, et évacuation des eaux usées, de même que du réseau routier. Que les frais de déplacements pour ces réunions leur soient remboursés.

Adoptée

1413-06-79 CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS DES LAURENTIDES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la Municipalité défraie sa cotisation 1979-1980 au Conseil Régional des Loisirs des Laurentides, au montant de $15.00 dollars.

Adoptée

1414-06-79 AVIS DE MOTION - REGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET CONSEILLERS

Le Conseiller Rita Gasse présente un avis de motion pour règlementer la participation des membres du Conseil Municipal au régime de retraite des Maires et des Conseillers des Municipalités du Québec.

Adoptée

1415-06-79 APPUI AU COMITE PROVISOIRE DE LA ROUTE TEMISCAMINGUE-GRAND-REMOUS

ATTENDU QUE l'impact économique et touristique nous avantagera grandement par le débouché de la route à Grand-Remous plutôt qu'à Maniwaki, en provenance du Témiscamingue;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, que la Municipalité de Labelle donne son appui au comité provisoire de la route Témiscamingue-Grand-Remous, pour le tracé et le débouché de la dite route et, qu'un télégramme soit envoyé au Député-Ministre, monsieur Jacques Léonard, avec copies au Premier Ministre du Québec, au Ministre des Terres et Forêts, monsieur Yves Bérubé ainsi qu'au comité provisoire route Témiscamingue-Grand-Remous.

Adoptée

1416-05-79 A.T.B.R.R. 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que le montant de $200.00 soit octroyé à l'Association Touristique de la Belle Rivière Rouge comme cotisation de la Municipalité pour l'année 1979.

Adoptée

1417-06-79 APPROBATION DES ETATS FINANCIERS 1978

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'approuver les états financiers de la Municipalité de Labelle pour l'année 1978, tels que préparés par le vérificateur de la municipalité, Monsieur Jacques Allard, C.A.

Adoptée

1418-06-79 RESOLUTION NUMERO 1398-05-79

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, de rescinder la résolution numéro 1398-05-79 à toute fin que de droit.

Adoptée

1419-06-79 REMERCIEMENTS A M. CLAUDE CHARBONNEAU ET SOUPER - CONSEIL - EMPLOYES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que le Conseil Municipal fasse parvenir une lettre de remerciements à monsieur Claude Charbonneau pour services rendus. De plus, afin de souligner le bon travail effectué, IL EST RESOLU d'inviter monsieur Claude Charbonneau et son épouse, de même que monsieur François Amadei, ex-Secrétaire-Trésorier ainsi que son épouse, monsieur Gérald L. Gagnon, l'actuel Gérant-Secrétaire-Trésorier, son épouse, tous les membres du Conseil, monsieur Robert Nantel, monsieur Aurèle Maillé, monsieur Yvan Cédilotte, monsieur Hubert Nantel, monsieur Claud Bourgoin, madame Huguette F. Labelle, et madame Ruth Joly, à un souper aux frais de la Municipalité, dimanche le 10 juin 1979, à 19.00 hres.

Adoptée

1420-06-79 DEMANDE DE SOUMISSIONS - ASSURANCE-COLLECTIVE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que la municipalité procède à des demandes de soumission, par invitation, pour le projet d'Assurance Collective.

Adoptée

1421-06-79 MODIFICATION A LA RESOLUTION NO: 1212-12-78

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, de modifier la résolution numéro 1212-12-78 comme suit: "monsieur Claud Bourgoin, dans ses fonctions, relèvera du Gérant-Secrétaire-Trésorier", au lieu de "monsieur Claud Bourgoin, dans ses fonctions, relèvera du Conseil Municipal, qui sera représenté par le Conseiller Mario Bergeron".

Adoptée

1422-06-79 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, d'adopter les comptes du mois de mai 1979.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1184
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1423-06-79 COMPTE DE TAXE D'EAU - JEAN-MARIE BRASSARD

CONSIDERANT que monsieur Jean-Marie Brassard fut privé d'eau durant une période de quatre (4) mois;

CONSIDERANT que ce manque d'eau provenait du gel de la ligne principale;

CONSIDERANT qu'après vérification, il en aurait coûté environ $200.00 à la municipalité pour la faire dégeler et, que monsieur Brassard avait pris arrangement avec monsieur Réal Bélisle pour prendre de l'eau chez un voisin pour éviter une telle dépense;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, de réduire de quatre (4) mois, le compte de taxe d'eau de monsieur Jean-Marie Brassard, pour l'année 1979.

Adoptée

1424-06-79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, d'ajourner à lundi, le 11 juin 1979, à 19.30 heures.

Adoptée

11 Juin 1979 PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi, le quatre juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (4 juin 1979), ajournée au lundi, le onze juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (11 juin 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1425-06-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'accepter l'ordre du jour.

Adoptée

1426-06-79 ACHAT DE MACHINES COMPTABLES DE LA CAISSE POPULAIRE DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que la Municipalité achète les machines comptables offertes par la Caisse Populaire, au prix de $582.26.

Adoptée

1427-06-79 DELEGUE A LA RENCONTRE DU 28 JUIN A ST-JOVITE (REFORME FISCALE)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, que le Gérant-Secrétaire-Trésorier soit délégué à la rencontre qui aura lieu le jeudi 28 juin 1979, à St-Jovite, dans le cadre de "l'analyse de l'impact et de l'application de la Réforme fiscale" et, que les dépenses encourues lui soient remboursées.

Adoptée

1428-06-79 OUVERTURE DES SOUMISSIONS (HUILE ABAT-POUSSIERE)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que la Municipalité procède à l'ouverture des soumissions pour "Huile abat-poussière".

Adoptée

1429-06-79 HUILE ABAT-POUSSIERE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que la Municipalité accepte la soumission de "Turcotte Oils Ltée", au coût de $0.36 le gallon, plus 8% de taxe provinciale.

Adoptée

1430-06-79 OUVERTURE DES SOUMISSIONS "PIERRE CONCASSEE"

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, que la Municipalité procède à l'ouverture des soumissions pour "Pierre Concassée".

Adoptée

1431-06-79 PIERRE CONCASSEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, que la Municipalité accepte la soumission de "Excavation Allard & Fils Inc.", au coût de $1.60 la tonne.

Adoptée

1432-06-79 FETE NATIONALE: DEMANDE DE PERMIS A LA SOCIETE DES ALCOOLS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, d'autoriser monsieur Claud Bourgoin à demander un permis de vente de boisson pour les Fêtes Nationales, les 22, 23 et 24 juin 1979, au terrain des Loisirs, ledit terrain étant la propriété de la Municipalité ainsi que le Centre érigé sur ledit terrain.

Adoptée

1433-06-79 CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, de clore l'assemblée.

Adoptée

Maire

Secrétaire-Trésorier

18 Juin 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi, le dix-huit juin mil neuf cent soixante-dix-neuf (18 juin 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1434-06-79 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'accepter l'ordre du jour.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1186

INITIALES DU SEC.-TRES.

1435-06-79 LOT NUMERO 4, MUNICIPALITE DE LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que suite à la demande de M. Robert Monette concernant l'achat de la partie du lot numéro quatre (4), ayant appartenu à Mme Lise Brassard Brisson, que la Municipalité n'est pas intéressé à vendre ledit lot.

Adoptée

1436-06-79 FRAIS DE DEPENSES - DIRECTEUR DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la Municipalité ne rembourse pas le montant de $254.29 de frais de dépenses pour la participation du Directeur des Loisirs au colloque à Sherbrooke, les 16, 17, 18 et 19 mai dernier, puisque la dépense n'avait pas été préalablement autorisée.

Sur dissidence du Conseiller Fernand Vézina, qui explique que le Conseil avait d'abord demandé l'avis de la Commission des Loisirs quant à la participation du Directeur à ce colloque.

Adoptée

1437-06-79 ENTRETIEN ET SURVEILLANCE AU CENTRE DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, que la Municipalité rencontre une personne pour lui confier la surveillance et l'entretien de la bâtisse et terrains au Centre des Loisirs, de même que la concession du restaurant, pour un montant de cent dollars ($100.00) par semaine, pour une durée de quinze (15) semaines.

Adoptée

1438-06-79 DEMISSION DE M. CLAUDE DAVID (COMMISSION DES LOISIRS)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la Municipalité accepte la démission de M. Claude David au poste de Commissaire de la Commission des Loisirs.

Adoptée

1439-06-79 MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX - COMMISSION MUNICIPALES DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, de modifier les paragraphes 5.2 et 6.4 des règlements généraux de la Commission Municipale des Loisirs, pour se lire ainsi:

5.2 - "La participation à la Commission se fait sur une base bénévole. Des frais de déplacement peuvent cependant être octroyés à un membre, mandaté par la Commission et le Conseil Municipal, pour représentation quelconque."

6.4 - "La votation, pour les postes de Commissaires, se tiendra le deuxième (2e) dimanche du mois de novembre de chaque année".

Adoptée

1440-06-79 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'autoriser à même le budget, un montant de quatre cent dollars ($400.00), pouvant servir comme salaire supplémentaire, à la Bibliothèque Municipale, durant la période d'été.

Adoptée

1441-06-79 PETIT TRAIN DU NORD

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la Municipalité octroie un montant de deux cent cinquante dollars ($250.00), pour aider à combler le déficit du projet du Petit Train du Nord.

Adoptée

1442-06-79 LOCATION DE TERRAIN (ENFOUISSEMENT DES BOUES SEPTIQUES)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la Municipalité renouvelle, pour une période de un (1) an, de monsieur Roger Bisson, la location du terrain devant servir à enfouir dans des tranchées, les boues vidangées des fosses septiques, au coût de cent cinquante dollars ($150.00).

Adoptée

1443-06-79 FETE NATIONALE DE LA ST-JEAN ET FETE DE LA CONFEDERATION

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse que la Municipalité décrète la journée du 25 juin 1979, Fête de la St-Jean et, la journée du 2 juillet 1979, Fête de la Confédération, et qu'en ces occasions, les bureaux de l'Hôtel de Ville soient fermés.

Adoptée

1444-06-79 SABLIERE ROUTE 117 - M. ANDRE PAIEMENT

IL EST PROPOSEpar le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, que la Municipalité autorise la continuité d'exploitation d'une sablière, à monsieur André Paiement, sur le lot P. 30a, du rang "I", du canton de Joly, le long de la route 117 nord.

Adoptée

1445-06-79 CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, de clore l'assemblée.

Adoptée

Maire

Secrétaire-Trésorier

3 Juillet 79

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi, le trois juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf (3 juillet 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Promaire Mario Bergeron, et messieurs les Conseillers Gérald Davies, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Promaire.

Monsieur le Maire Pierre Dumontier arrive à 20.00 heures. Monsieur le Promaire ouvre l'assemblée.

INITIALES DU MAIRE

1188

INITIALES DU SEC.-TRES

1446-07-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

1447-07-79 ADOPTION DES PROCES VERBAUX

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 3 juin 1979 et de son ajournement du 11 juin 1979, et de l'assemblée régulière du 18 juin 1979, avec la correction suivante:

A la résolution 1419-06-79, ajouter le nom de Réal Bélisle à la liste des personnes invitées pour le souper.

Adoptée

Monsieur le Maire prend son siège de président de l'assemblée à 20.00 heures.

1448-07-89 BUREAU DU DIRECTEUR DES LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, de faire exécuter les travaux pour l'aménagement du bureau du Directeur des Loisirs, au sous-sol de l'Hôtel de Ville, par Rémi Telmosse, aux coûts de $993.00, tel que soumis par ce dernier.

Adoptée

1449-07-79 QUETE PUBLIQUE POUR LA SOCIETE DES ENFANTS INFIRMES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, que permission soit accordée à la Société pour les enfants infirmes du Québec, de tenir leur quête publique (tag-day), au cours de la fin de semaine du 6 octobre 1979.

Adoptée

1450-07-79 REPARATION DU PAVAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, de procéder à la réparation du pavage, dans les rues de la Municipalité, par la Compagnie B. Pellerin, au coût de $40.00 la tonne.

Adoptée

1451-07-79 HYDRO-QUEBEC - REQUISITION NO: 507333

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, d'approuver la réquisition de travail no: 507333 de l'Hydro-Québec, concernant l'installation d'une ligne électrique sur le lot no: P.3, rang "B", canton de Joly, à la condition que les espaces suffisants soient gardés pour l'installation future de Bell Canada et de Télé-Cable.

Adoptée

1452-07-79 PISTE D'AVION

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, qu'une autorisation soit donnée pour niveler, à l'occasion, la piste d'avion avec l'équipement de la Municipalité, au taux déjà établi.

Sur dissidence du Conseiller Bertrand Lebrun.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE
1189
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1453-07-79 CHEMIN DONNANT ACCES AU QUAI DU LAC LABELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, que les démarches soient entreprises pour l'éventuel achat du chemin donnant accès au quai du Lac Labelle.

Adoptée

1454-07-79 LISTE DES POMPIERS VOLONTAIRES

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que la liste des noms suivants soit et est approuvée, comme pompiers volontaires, pour le Municipalité de Labelle.

Messieurs Robert Nantel, Directeur, Roger Gilbert, Ass. Directeur, Hubert Nantel, Capitaine, André Beaudry, Lieutenant, Gilles Machabée, André Paiement, André E. Labelle, Réal Bélanger, Claude Dissy, Denis Laporte, Gaétan Nantel, Claude Boivin, Daniel Paiement, Jacques Nantel, Géatan Gareau, Sylvain Charette, Marcel Machabée, Philippe Nantel, Bernard Gilbert, Alain Beaudry, Pompiers, et Simon Laflamme, Aumonier.

Adoptée

1455-07-79 COMITE POUR REGLEMENT DE ZONAGE, LOTISSEMENT, CONSTRUCTION ETC.

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que les personnes suivantes soient acceptées au sein du Comité pour la création du règlement de zonage, lotissement, construction et installations septiques:

Monsieur le Maire et les membres du Conseil, Messieurs Gérald L. Gagnon, René Brisebois, Rémi Telmosse, Mesdames Lise Nantel, Jeannine Durand, et Messieurs Robert Labelle, Roger Gilbert, Claude Laporte, Maurice Bélanger, Yvon Cormier et M. Beaudry.

Adoptée

1456-07-79 DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (DENEIGEMENT)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que la Municipalité procède à la demande de soumissions publiques pour le déneigement de son réseau routier, pour les hivers 1979-80, 1980-81, 1981-82.

Adoptée

1457-07-79 COMMISSAIRE AUX LOISIRS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que Melle Diane Savoie soit et est nommée par la présente, Commissaire aux Loisirs, en remplacement de M. Claude David, pour la balance du terme.

Adoptée

1458-07-79 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, d'adopter les comptes pour le mois de juin 1979.

Sur dissidence du Conseiller Bertrand Lebrun. Le Conseiller Bertrand Lebrun quitteson siège à 23.20 heures.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1190

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

1459-07-79 MINISTERE DES TRANSPORTS (ASPHALTE RUES NANTEL, BROUSSEAU ET RANG "A")

CONSIDERANT l'état lamentable de l'asphalte nouvellement posé sur les rues Nantel, Brousseau et Rang "A", par le Ministère des Transports;

CONSIDERANT qu'une municipalité voisine a bénificier d'asphalte de 1ère qualité sur des routes qui ne débouchent même pas;

CONSIDERANT les mauvaises expériences passées ou cette asphalte fut posée;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que le Ministère des Transports voit à corriger et même refaire, puisque ça s'impose, l'asphaltage des chemins mentionnés.

Adoptée

1460-07-79 ACHAT DE RIDEAUX DE SCENE (GRANDE SALLE)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, que la Municipalité procède à l'achat et l'installation de nouveaux rideaux pour la scène du théâtre, en haut de l'Hôtel de Ville.

Adoptée

1461-07-79 PARACHEVEMENT DE LA ROUTE RELIANT LABELLE - LA CONCEPTION - MONT-TREMBLANT - LAC TREMBLANT NORD

ATTENDU QUE la route qui longe le côté nord-est de la Rivière Rouge pour desservir les municipalités de Mont-Tremblant, Lac Tremblant Nord, La Conception et Labelle constitue une voie de communication normale et logique parce qu'elle a rège la distance à parcourir pour une longueur de quatorze milles entre les municipalités de Labelle et Mont-Tremblant;

ATTENDU QUE cette route permet à plusieurs personnes localement de se rendre à leur travail, soit à Mt-Tremblant (complexe Hôtellier) soit à Labelle (secteur petites industries), en réduisant de plus de la moitié leur millage (12. milles au lieu de 26 milles en passant par St-Jovite);

ATTENDU QUE ces mêmes personnes doivent passer par St-Jovite durant la période du printemps, car cette route n'est pas carrossable sur une distance assez importante, dû aux inondations;

ATTENDU QUE la crise de l'énergie constitue pour l'autorité gouvernementale un impératif pour abréger les distances;

ATTENDU QU'un grand nombre d'étudiants demeurent le long de cette route et que les autobus scolaires empruntent cette même route durant dix (10) mois par année et, par conséquent, mettent la vie des écoliers en danger, vu l'état lamentable de cette route, le printemps et l'hiver;

ATTENDU QU'à plusieurs endroits, deux autos ne peuvent même pas se croiser vu l'étroitesse de la route, et qu'à ces mêmes endroits, la route fait de très dangeureuses courbes en forme de "S" avec côte double en plus;

ATTENDU QUE cette route permet à plusieurs touristes venant de l'Ontario, de se rendre au Mont-Tremblant pour le ski;

ATTENDU QU'au cours des fins de semaines, on constate qu'un nombre considérable et toujours croissant d'automobilistes emploient cette route pour abréger la distance et éviter la congestion de la voie no 117;

INITIALES DU MAIRE

1191

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

(suite)

1461-07-79 ATTENDU QUE le Comté Labelle est un Comté touristique et, que par conséquent, cette route sert à des milliers de touristes pour se rendre à leur chalet, ou bien pour voyager d'un endroit à l'autre;

ATTENDU QUE la réfection et l'élargissement de cette route se situe dans une région propice à de tels travaux, vu l'absence de rocher et de montagne, qui sont des éléments de dépenses considérables;

ATTENDU QUE cette route est à tout le moins centenaire;

ATTENDU QU'en 1967, le Ministre de la Voirie, l'Honorable Fernand Lafontaine en avait fait une de ses priorités pour planifier un plan triennal pour refaire cette route selon un plan bien défini:

1.- Redresser la moitié de la longueur de ce chemin avec une largeur de 60 pieds routable à compter du Village de Labelle, pour se prolonger vers le sud et, effectivement, cette partie du plan a été réalisée;

2.- Il était prévu que l'autre moitié de cette route qui rejoint la municipalité de La Conception devait être redressée et refaite l'année suivante, avec une largeur de 60 pieds routable;

3.- Il était prévu, qu'au cours de la troisième année, cette route serait pavée;

ATTENDU QUE cette route est déjà complétée à compter des limites de la partie sud de la municipalité de La Conception, jusqu'à l'intersection du chemin qui longe le côté nord-est de la Rivière Rouge en direction de Labelle;

ATTENDU QUE tout récemment, le Ministère a posé un pavage d'une longueur d'un mille pour prolonger vers le sud, la partie déjà pavée de ce chemin, à compter de Labelle;

ATTENDU QU'un comité formé des quatre Maires des Municipalités concernées a été mis sur pied pour la réalisation de ce projet et, qu'une prochaine rencontre avec le Ministre des Transports sera organisée afin de donner suite aux présentes recommandations;

IL EST, PAR CONSEQUENT PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, et résolu que la présente résolution soit envoyée à l'Honorable Ministre Jacques Léonard, et au Ministre des Transports, M. Lucien Lessard, afin que cette route fasse l'objet de parachèvement des travaux dans les plus brefs délais possible et, qu'elle devienne ainsi, inter-municipale.

Adoptée

1462-07-79 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, de lever l'assemblée.

Adoptée

Maire

Secrétaire-Trésorier

INITIALES DU MAIRE

1192

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

16 Juillet 79

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi, le seize juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf (16 juillet 1979), à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieurs les Conseillers Mario Bergeron, Rita Gasse et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1463-07-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

1464-07-79 RENCONTRE DES DELEGUES DE LA BRIGADE INCENDIE AVEC L'ANNONCIATION - MARCHAND

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, que la Municipalité délègue le chef des pompiers, monsieur Robert Nantel, ainsi que le Conseiller, monsieur Fernand Vézina, à une rencontre afin d'échanger sur les possibilités d'un projet d'entente pour la brigade-incendie avec le comité du service incendie du Village de l'Annonciation et du Canton Marchand, le 25 juillet 1979. Il est entendu que la Municipalité s'engage à défrayer les frais de déplacements de ces délégués.

Adoptée

1465-07-79 LES APOTRES DE L'AMOUR INFINI (TAXES MUNICIPALES)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la taxe de compensation soit maintenue pour les Apôtres de l'Amour Infini et, qu'en plus, si le montant dû n'est pas payé dans un délai raisonnable, de procéder par collection, par nos aviseurs légaux.

Adoptée

1466-07-79 BELL CANADA (REQUISITION 9K9012)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Mario Bergeron, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la Municipalité accepte le projet no: 9K9012 de Bell Canada, pour installation de cable à divers endroits.

Adoptée

1467-07-79 AMENDEMENT A LA RESOLUTION NO: 1290-03-79

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'amender la résolution numéro 1290-03-1979, qui se lit:"de se conformer audit plan avant le 31 décembre 1979.", pour se lire:"de se conformer audit plan avant le 31 décembre 1980".

Adoptée

1468-07-79 CONGRES DE LA CORPORATION DES SECRETAIRES MUNICIPAUX 1979

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la Municipalité autorise le Gérant-Secrétaire-Trésorier à assister au congrès de la Corporation des Secrétaires Municipaux, les 15, 16 et 17 août prochain, à Montréal, et défraie toutes les dépenses encourues pour ledit congrès.

Adoptée

16 Juillet 1979

1469-07-79 MINISTERE DU TOURISME, CHASSE ET PECHE (LAC CHAUDEFOND)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que demande soit faite au Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, afin de prohiber la pêche sur le lac Chaudefond et, de demander au Ministère de vider le lac des truites ensemencées, suite à l'erreur de leur part.

Adoptée

1470-07-79 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, d'ajourner l'assemblée au vingt-trois juillet mil neuf cent soixante-dix-neur (23 juillet 1979).

Adoptée

23 Juillet 1979

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE LABELLE
MUNICIPALITE DE LABELLE

A la reprise de la session régulière du Conseil Municipal du seize juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf (16 juillet 1979), ajournée au lundi, le vingt-trois juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf (23 juillet 1979, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, à laquelle sont présents: monsieur le Maire Pierre Dumontier, madame et messieursles Conseillers Mario Bergeron, Gérald Davies, Rita Gasse, Bertrand Lebrun et Fernand Vézina, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

1471-07-79 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Rita Gasse, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

1472-07-79 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE DENEIGEMENT

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Mario Bergeron, de procéder à l'ouverture des soumissions pour le déneigement.

Adoptée

1473-07-79 MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES (DEMANDE D'OCTROYER CONTRAT DE DENEIGEMENT A MONSIEUR CLAUDE LAPORTE).

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Bertrand Lebrun, de demander au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser la Municipalité de Labelle, à octroyer le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver, pour les hivers 1979-80, 1980-81 et 1981-82, à monsieur Claude Laporte, conformément à la soumission présentée par celui-ci à la présente session, laquelle soumission est conforme à la demande de soumissions publiques, faite par la Municipalité de Labelle, le trois juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf (3 juillet 1979), par la résolution numéro 1456-07-79.

Adoptée

1474-07-79 SUBDIVISION DES LOTS 25c, RANG "H", CANTON DE JOLY, ET 33b, RANG "A", CANTON DE LABELLE.

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que la Municipalité accepte les plans de subdivisions nos: M2372 et 2377, proposés par M. Claude Verdier, arpenteur-géomètre, sur les lots 25c, rang "H", canton de Joly, et 33b, rang "A", canton de Labelle.

Adoptée

INITIALES DU MAIRE

1194

INITIALES DU SEC.-TRES.

1475-07-79 AVIS DE MOTION (REGLEMENT D'EMPRUNT POUR RESEAUX D'AQUEDUC)

Avis de motion est donné par le Conseiller Mario Bergeron, pour un règlement d'emprunt pour les réseaux d'aqueduc des rues Belle-Pente, Pagé, Orban, de la Montagne, du secteur nord de Labelle et, de la rue Charles et route 117, du secteur sud de Labelle.

Adoptée

1476-07-79 ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANT (VOYAGE A T.D.H.)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Rita Gasse, que la Municipalité accepte de défrayer la dépense de $163.00, pour le voyage à Terre des Hommes, dans le cadre de l'Année Internationale de l'Enfant, organisé par le Directeur des Loisirs, pour le 25 juillet 1979.

Adoptée

1477-07-79 LA CARAVANE DE LA BONNE NOUVELLE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Bertrand Lebrun, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que la Municipalité accorde la permission à "La Caravane de la Bonne Nouvelle", d'utiliser le terrain du Collège, du 7 au 11 août prochain, à la condition que les responsables laisse le terrain dans le même état qu'ils l'ont pris, qu'il ny ait pas de sollicitation, ni de vente, ni de porte à porte et, que les manifestations se terminent au plus tard, à 10.30 heures chaque soir.
Sur dissidence du Conseiller Fernand Vézina.

Adoptée

1478-07-79 COMITE DU CENTENAIRE (FETE LES 17 ET 18 AOUT 1979)

IL EST PROPOSE par le Conseiller Fernand Vézina, secondé par le Conseiller Gérald Davies, que permission soit accordée au Comité du Centenaire pour l'utilisation du terrain et de la bâtisse des Loisirs, pour une fête les 17 et 18 août 1979.

Adoptée

1479-07-79 REMERCIEMENT AU MINISTRE JACQUES LEONARD ET AU MINISTRE DES TRANSPORTS

IL EST PROPOSE par le Conseiller Rita Gasse, secondé par le Conseiller Fernand Vézina, que la Municipalité envoie une lettre de remerciement au Ministre des Transports et au Ministre Jacques Léonard, pour la subvention de $20,000.00 reçue pour l'amélioration du réseau routier.

Adoptée

1480-07-79 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

IL EST PROPOSE par le Conseiller Gérald Davies, secondé par le Conseiller Rita Gasse, de lever l'assemblée.

Adoptée

Maire

Secrétaire-Trésorier